

RÉSEAU NATIONAL DES ACTEURS DES DÉMARCHES TEMPORELLES

Temporelles 2012 **Actes du colloque**

Les temps des territoires
entre l'urbain et le rural :
développer les espaces
de participation



18 et 19 octobre 2012 à Brive

Tempo Territorial

Rennes Métropole – DGPDD – DirStrat – SPEDD-BDT – 4, avenue Henri Fréville – CS 20723 – 35207 Rennes cedex
Tél : 02 23 62 20 93 - Email : tempoterritorial@yahoo.fr - Site Internet : tempoterritorial.free.fr

Tempo Territorial

Réseau national des acteurs des démarches temporelles

Les temps et les rythmes des individus et des territoires se diversifient, éclatent ou se désynchronisent sous l'effet de l'évolution des modes de vies.

Les politiques temporelles des collectivités territoriales ont pour objectif de diagnostiquer ces phénomènes temporels, d'ouvrir des concertations sur ces « questions de temps » et de mettre en place **des services innovants ou des horaires adaptés** afin de privilégier une meilleure articulation des temps de vies (personnelle, familiale, professionnelle, sociale...).

Depuis sa création en 2004, Tempo Territorial, réseau national des acteurs des démarches temporelles, réunit des collectivités, des associations, des organisations scientifiques, des entreprises, etc. Association à but non lucratif, elle a pour objet de **favoriser l'échange, le partage, l'apprentissage, la mutualisation, la coopération, entre acteurs des démarches temporelles territoriales**, de manière à :

- **accompagner les acteurs** des territoires dans leurs démarches temporelles, dans le contexte de transformations et d'évolutions des rythmes, des temps de la vie moderne ;
- **intégrer la dimension temporelle**, à des échelles pertinentes, dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, du développement économique, des transports, de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, des services..., et sensibiliser les acteurs de ces politiques territoriales publiques et privées ;
- **construire un lieu de capitalisation**, un centre de ressources et d'innovations sur les enjeux temporels et favoriser l'échange de bonnes pratiques, en termes de sensibilisation, d'analyse méthodologique, d'organisation de la concertation, de mise en œuvre d'actions concrètes, de représentations cartographiques, de communication...
- **permettre le débat public** à l'échelle locale, nationale et européenne sur les pratiques temporelles entre pouvoirs publics, entreprises, habitants, salariés, usagers et leurs représentants.

Coordination :
Marie-Claire Lacaze, Catherine Gabriel
et Dominique Royoux,
avec le concours des membres
du réseau **Tempo Territorial**.

Tempo Territorial organise plusieurs fois par an des **séminaires et journées d'échanges**, à partir des expériences locales et des travaux de groupes thématiques.

Temporelles 2012

Actes du colloque

OUVERTURE DU COLLOQUE 04

LA TEMPORALITÉ EN MILIEU RURAL : PERSPECTIVES

- Contexte, mutations et enjeux des territoires 07
- Existe-t-il une spécificité des temporalités en milieu rural ? 08
- Débat 10
- Pourquoi un bureau des temps en milieu rural ? 13
- Table ronde : initiatives temporelles en milieu rural 15

PARTICIPATION ET DIALOGUE URBAIN RURAL : LE NOUVEL ENJEU DES POLITIQUES TEMPORELLES ?

I - L'étape de la participation

- Temps et participation ? Autant participer ! 19
- Table ronde : expériences de participation 21

II - La mise en œuvre du temps de la participation dans les collectivités territoriales

- Temps des élus, des citoyens, des agents et système décisionnel local 26
- Débat 30
- Le dialogue urbain rural : une réponse à la mutation des territoires
de vie des français 30
- Qu'en pense *Tempo Territorial* ? 32

SYNTHÈSE ET CLÔTURE 33

Les temps des territoires entre l'urbain et le rural : développer les espaces de participation



Ouverture du colloque

Philippe NAUCHE Député-maire de Brive

Bonjour à tous et bienvenue aux *Temporelles 2012*, colloque qui s'inscrit dans le cadre de la Politique des Temps et se déroule sous l'égide de *Tempo Territorial*.

Ce colloque aborde un thème – « Les temps des territoires : entre l'urbain et le rural, développer les espaces de participation » – qui réunit la ville et la campagne. Il a précisément pour objectif de favoriser le partage, l'apprentissage, la mutualisation et la coopération autour des évolutions des rythmes de vie, ces termes ne constituant pas une simple succession de vains mots ou d'incantations.

Le champ d'expérimentations sur les Temps imprègne les politiques publiques depuis à peine une décennie. La ville de Brive est heureuse de s'inscrire dans cette démarche d'innovation sociale et d'accueillir ces moments d'échanges. Discuter des changements de modes de vie et tracer des perspectives enrichit la curiosité intellectuelle et nourrit l'élaboration de services adaptés qui démontrent que gagner du temps n'est pas du temps perdu.

Le territoire vécu par nos concitoyens ne tient pas compte des frontières administratives ou géographiques. Le bassin de vie, celui où les gens habitent, travaillent, se divertissent, ne se développe que si, collectivement, nous appréhendons les nouveaux rythmes de vie selon des dimensions transversales – économiques, culturelles, sociétales, environnementales.

Le nouvel espace-temps qui se dessine nous incite à mettre la ville au tempo de ses habitants et à simplifier la vie quotidienne de nos concitoyens, sans dégrader le travail de nos agents territoriaux, ce qui constitue un véritable défi. À Brive, nous avons commencé à relever ce défi en 2008, avec Catherine Gabriel, fidèlement secondée par Marie-Claire Lacaze, autour des actions concrètes suivantes :

- les Concerts sur le Pouce ;

- le Guichet unique d'information et d'inscription aux activités de loisirs ;
- la mention des politiques temporelles dans le PLU ;
- l'instauration de l'accueil à horaires atypiques pour la petite enfance ;
- l'ouverture de la mairie en continu le jeudi ;
- la rubrique « Que faire entre 12 heures et 14 heures ? » sur le site Internet de la ville.

Ce travail se poursuit autour des axes suivants, en lien avec les instances de démocratie participative :

- le temps du dimanche (réflexion en collaboration avec le sociologue Jean-Yves Boulin) ;
- l'utilisation de leur temps libre par les étudiants : 1200 questionnaires ont été retournés ;
- la charte de la vie nocturne (« Noctambrive ») pour concilier les aspirations de la jeunesse et celles de la population qui veut goûter un repos mérité.

Chacun ici, aujourd'hui, aura à cœur de présenter des initiatives locales qui inspirent un nombre croissant de collectivités conscientes que le temps politique est différent de celui vécu quotidiennement.

Merci à l'association *Tempo Territorial* ainsi qu'à l'ensemble des partenaires institutionnels et privés qui contribuent à la bonne tenue de cette manifestation.

Félicitations aux services de la ville de Brive, qui ont coordonné l'organisation, en particulier le service de la démocratie participative et de la politique des temps.

Je terminerai par cette citation d'Alexandre Vialatte : « Le temps perdu se rattrape toujours, mais peut-on rattraper celui que l'on n'a pas perdu ? ».

Dominique ROYOUX **Président de *Tempo Territorial***

Merci Monsieur le Maire de Brive pour ce mot d'accueil et la présentation globale de la thématique de ces 9^{èmes} *Temporelles*, un rendez-vous toujours important pour l'association *Tempo Territorial*, car il permet d'évoquer simplement des thèmes de la vie quotidienne reliés les uns aux autres (déplacement, accueil, logement, etc.) et touchés par des nouveaux rythmes et des synchronisations multiples.

Comme indiqué par Monsieur le Maire, les territoires administratifs ne permettent pas d'appréhender à la bonne échelle des modes de vie convergents, qui sont touchés par des rythmes identiques, mais ne bénéficient pas nécessairement d'offres de services identiques. La répartition de l'offre de services ne

permet pas toujours de répondre aux besoins de modes de vie de plus en plus convergents (garde, déplacement, accueil d'entreprises, etc.).

Pour dépasser ces territoires administratifs et articuler correctement l'offre et la demande de services, la participation des acteurs est importante : les élus et les décideurs recueillent cette demande sociale et travaillent à l'élaboration de l'offre, mais il faut compléter cette démarche par la mobilisation des acteurs qui expriment de nouveaux besoins. C'est pourquoi nous avons relié, pour cette édition et pour la première fois, le thème de la participation à celui de la liaison urbain rural.

Telle est la problématique qui va guider nos échanges pendant une journée et demie, où nous insisterons par ailleurs sur l'effet « papillon » qui caractérise selon nous l'analyse des rythmes modernes et de leurs effets induits.

Enfin, nous considérons que la politique temporelle est porteuse de valeurs, notamment de résistance à la libéralisation ambiante et au diktat de l'économie. Au-delà de nos opinions politiques, nous partageons tous, au sein de *Tempo Territorial*, la nécessité de maîtriser l'urgence. Les politiques temporelles illustrent particulièrement bien cette tentative de résister collectivement et de faire évoluer la politique publique.

Merci au Député-maire de Brive d'avoir accepté d'accueillir ce colloque, à Catherine Gabriel, devenue complice de nos travaux, ainsi qu'à Marie-Claire Lacaze, cheville ouvrière de cet événement. Merci enfin pour leur présence à tous les élus, techniciens, chercheurs, membres d'associations et de *Tempo Territorial*.

Nous tenons aussi à interpeller Monsieur Nauche en sa qualité de député, de façon à ce qu'il relaie au niveau de l'État le contenu de nos travaux, auxquels nous sensibilisons un nombre croissant de collectivités territoriales, ainsi que le grand public. En effet, même si nous nous réjouissons de la création d'une nouvelle commission sur les droits des femmes, présidée par Catherine Coutelle – elle pourra relayer nos travaux sur l'égalité professionnelle hommes-femmes, un axe essentiel de notre politique temporelle – nous devons poursuivre nos efforts pour obtenir le plus grand soutien possible de l'État. ▀

Partie 1

LA TEMPORALITÉ EN MILIEU RURAL : PERSPECTIVES

**Animé par Catherine GABRIEL,
Adjointe au maire de Brive, chargée de la politique
des temps, de l'égalité Femmes – Hommes,
de la vie associative et du développement durable**

Je vous demande d'applaudir Marie-Claire Lacaze qui, avec son équipe, s'est investie sans compter dans l'organisation et la conception de ce colloque. Ce dernier constitue une occasion pour *Tempo Territorial* de communiquer sur une politique innovante. Nous remercions donc toutes les personnes de cette association qui interviendront aujourd'hui.

L'an dernier, nous avons été très bien reçus par Jocelyne Bougeard et son équipe à Rennes, pour une édition sur le numérique et l'accélération des rythmes. La prochaine édition se déroulera à Saint-Denis, une ville en pleine mutation accueillant de plus en plus d'entreprises.

Pour sa part, Brive est une ville moyenne de 50 000 habitants qui, avec son agglomération, a cherché à repousser ses limites territoriales, en partant du principe que les politiques temporelles ne sont pas uniquement urbaines et qu'elles touchent toutes les populations.

Contexte, mutations et enjeux des territoires

Jean-Yves PINEAU

Directeur du collectif Ville Campagne

Le collectif Ville Campagne fédère 22 organismes au niveau national. Il est basé depuis son origine dans le Limousin, première région en France et en Europe à s'être intéressée aux questions de mobilité, d'attractivité des territoires et aux politiques d'accueil. Le collectif Ville Campagne travaille quotidiennement avec des personnes qui ont le projet de s'inscrire dans un parcours de mobilité, des institutions et des collectivités (État, Europe), des élus (municipalités, intercommunalités), des entrepreneurs, des associations, etc., ce qui en fait une interface entre des mondes qui, s'ils ne s'ignorent pas, ont parfois du mal à se rencontrer, échanger et construire ensemble.

Notre collectif pose également la question du changement de nos regards et de nos représentations pour mieux appréhender la complexité de la réalité. Il nous invite, au travers de nouvelles expérimentations, à revoir nos outils, nos méthodes, nos pratiques, notre manière de fabriquer de l'action publique et de répondre aux besoins quotidiens des citoyens. Or les institutions ne sont pas toujours en mesure de suivre et accompagner ces expérimentations : il s'agit d'un véritable enjeu pour les décideurs au regard de l'action publique en général.

LE TEMPS DE LA RECONQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE : UNE SOCIÉTÉ DU MOUVEMENT

Nous ne sommes pas tous égaux devant la mobilité, et le pays n'est pas nécessairement adapté à l'immobilité des publics « fragiles ». Selon l'INED, quasiment un Français sur trois a changé de domicile entre 1999 et 2004. Certes, un grand nombre de ces personnes « mobiles » ont changé de domicile au sein d'une même commune, mais quasiment 4 millions d'entre elles ont changé de région, et plus de 2 millions de département : ce panorama dessine des enjeux non négligeables sur nos manières de nous représenter les territoires et d'agir dessus.

Des mutations se sont opérées très rapidement depuis la fin des années 1990 : ainsi la dynamique démographique concerne-t-elle aujourd'hui des territoires plus ou moins condamnés à la dépopulation dans les années 1950-1960, notamment dans les espaces ruraux. Ces mutations nécessitent selon nous un temps de réflexion et de prise de hauteur pour saisir les enjeux et les conséquences de ces mutations (étalement urbain, artificialisation des terres, basculement de zones rurales en zones résidentielles) et combattre des évolutions qui peuvent devenir défavorables.

En outre, les flux migratoires en France ne sont plus ou pas uniquement le fait de retraités, en particulier pour les flux de la ville vers la campagne. Ces derniers concernent majoritairement des personnes âgées de 30 à 45 ans, le plus souvent en couple et avec de jeunes enfants, ce qui n'est pas sans conséquence en termes de besoins, de services, d'organisation de la vie commune, etc. Ces « migrants » justifient d'abord leur choix par le cadre et la qualité de vie – un concept en évolution constante – et raisonnent en termes d'accessibilité (logement, emploi, etc.). Ils sont attirés par l'offre de services, la proximité urbaine, ainsi que par l'offre culturelle et patrimoniale.

En termes de typologie, les flux de la ville vers la campagne sont composés pour l'essentiel de « migrants patrimoniaux », qui ne vivent pas leur installation en territoire rural comme une rupture, mais plutôt comme une continuité. Dans la majorité des cas, les migrants veulent accéder à un logement plus grand, à la propriété, etc. En ce sens, l'emploi de « territoires ruraux » est certainement trop large : certains territoires ruraux proches des villes connaissent une forte progression démographique et d'autres plus isolés affichent une dynamique démographique moins forte.

LE TEMPS DES CHANGEMENTS

Comme l'indique le sociologue Jean Viard, l'évolution des modes de vie (uniformisation entre ville et campagne, où la présence du « biophysique » reste néanmoins plus importante qu'en ville) et les outils de la mobilité ont davantage contribué à aménager le territoire que 30 à 40 ans de politiques publiques. Ces mutations ont engendré un éclatement du temps et ont fait de l'accessibilité une question stratégique essentielle. Au temps de Dieu – unique – s'est substitué le temps du travail qui, pour les classes moyennes en particulier, se décompose en différents temps correspondant à autant de territoires : l'endroit où l'on dort, celui où l'on travaille, celui où l'on consomme, celui où l'on se cultive, celui où l'on se ressource, etc. Ces temps et ces territoires s'interpénètrent : cela justifierait selon nous que les politiques publiques les envisagent par genre, ce qui est rarement le cas, et en fonction des cycles de vie, par exemple en imaginant la réversibilité des infrastructures et des équipements au moment de leur conception.

Il convient par ailleurs de noter que le terme « campagne » se substitue à celui d'« espace rural ». Devenue un espace public, la campagne fait l'objet de conflits d'usage, s'agissant à la fois d'un espace décor et d'un espace, voire d'un outil de travail. Là encore, la médiation joue un rôle essentiel.

Autre mutation en cours : la multiplication des fonctions d'un territoire. Moins un territoire offre de fonctions, plus la probabilité est grande que l'on y vive mal. La multifonctionnalité des territoires constitue par conséquent un vrai enjeu.

Restent enfin des rapports très ambigus entre ville et campagne : un sentiment de vassalité et un effet « drainant » par rapport à certaines fonctions, et ce au bénéfice des villes, ce qui nous paraît fragilisant pour tous. Par rapport aux aspirations des citoyens et aux mobilités, il nous semble que les campagnes « qualifient » leur ville, et que la ville « qualifie » les campagnes. Or la nécessité de travailler sur cette double qualification n'apparaît ni dans les cadres de coopération ni dans les politiques publiques.

Autre mutation fondamentale : dans certains territoires, la mobilité engendre des flux qui n'ont pas été analysés ou maîtrisés. Dans les territoires ruraux, la plupart des communautés de communes continuent de travailler sur le développement économique en créant des zones d'activités ; or ces zones sont vides à 40 %. Cela ne mérite-t-il pas d'engager une réflexion sur une nouvelle façon d'envisager la question du développement économique ?

Pour les territoires, un enjeu essentiel consiste à créer et à préserver l'outil productif ainsi que l'outil économique (présentiel et résidentiel).

LE TEMPS DES RÉPONSES

L'émergence de nouvelles géographies, y compris intimes, met en tension les territoires et les politiques publiques. Pour le collectif Ville Campagne, cela soulève plusieurs enjeux principaux :

- fabriquer des connaissances fines et qualitatives sur la façon dont vivent les gens, pour mieux rénover les outils, les approches et, in fine, les actions et les opérations ;
- refonder l'action publique.

Je terminerai par ce clin d'œil à l'écrivain Pierre Bergounioux, originaire de Brive : le temps est une dimension qui permet d'affiner le regard, et d'aller vers ce que nous avons de plus précieux, à savoir nos vies au quotidien. Il me semble que l'un des enjeux majeurs entre la ville et la campagne est de resynchroniser ces deux espaces, d'en renouer les temps en termes de mobilité (fluidifier les mouvements de biens, de personnes, de richesses), et d'améliorer la vie quotidienne des habitants en dénouant les difficultés entre les différents temps (travail, famille, loisirs, etc.).

Face à la nécessité d'établir de nouvelles relations entre villes et campagnes, il apparaît que tous les territoires administrés sont incomplets : ils manquent de certaines données et de certaines ressources. Les territoires doivent selon nous cesser de s'envisager comme complets dans leurs différentes politiques.

Aujourd'hui, les Français traversent ces territoires et dépassent les frontières administratives. Comment adapter les politiques publiques en fonction de cette réalité ? Avec Mairie conseils, le collectif Ville Campagne lance des expérimentations très concrètes villes campagnes pour réfléchir à de nouveaux cadres d'action. Cette initiative, qui constitue selon nous un enjeu majeur, est soutenue par la CDC et la DATAR. Expérimentons là-dessus. La dimension temporelle peut et doit être un facteur d'aménagement durable, des lieux, mais aussi de la vie de tous.

Catherine GABRIEL

Merci pour cette présentation de la nouvelle géographie humaine et des nouveaux flux traversant les territoires. Cela s'inscrit pleinement dans les débats de l'acte 3 de la décentralisation. Je tiens par ailleurs à préciser que, à Brive, les politiques temporelles s'inscrivent dans l'Agenda 21.

Existe-t-il une spécificité des temporalités en milieu rural ?

Cédric SZABO

Directeur de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

L'AMRF considère une commune comme rurale en deçà de 3 500 habitants, ce qui représente 33 800 communes en France (34 500 il y a 30 ans). La pression démographique réduit donc le nombre de communes rurales, mais celles-ci concentrent néanmoins un nombre croissant d'habitants : 21 millions à ce jour. Ces communes administrent un nombre de personnes de plus en plus important, avec des besoins convergents avec ceux de la ville.

Selon l'INSEE, la croissance de la population en milieu rural est aujourd'hui équivalente voire supérieure à celle de la popula-

tion en milieu urbain (+0,7 % par an). En outre, depuis quelques années, il y a plus de naissances que de décès en milieu rural, ce qui renvoie là encore à la problématique des services.

Dans ce cadre, l'AMRF a pour vocation d'aider les élus ruraux à assumer leur mandat dans les meilleures conditions possibles. Elle regroupe près d'un tiers des communes dites rurales et intervient sur deux niveaux : le niveau national à partir d'une structure basée à Lyon, le niveau local à partir d'une fédération d'associations départementales.

Je tiens à signaler l'existence en Corrèze de l'association *Notre Village Demain*, qui aide les petites communes rurales à mettre en place des Agendas 21.

L'AMRF place les questions suivantes au cœur de son action :

- la défense de la liberté communale et municipale ;
- le tissu du service public ;
- l'image positive de la réalité ;
- l'aménagement équilibré, juste et concerté du territoire (importance du rôle de l'État) ;
- la spécificité des territoires ruraux (nécessité de caractériser davantage la ruralité) ;
- le cumul des mandats ;
- etc.

J'aborderai plus précisément deux thèmes : la façon dont les maires sont amenés à traiter les enjeux liés aux spécificités du milieu rural et en exclusivité pour les *Temporelles*, une enquête réalisée par l'AMRF pour mieux caractériser le métier et le travail d'élu, notamment dans cette dimension temporelle.

Le milieu rural se caractérise d'abord par une première spécificité : les distances à parcourir pour atteindre les services publics sont plus grandes en milieu rural qu'en milieu urbain. Les trajets souvent plus difficiles (intempéries, dénivelés, etc.) ; en revanche, les temps de parcours pour accéder aux services publics sont plus « sûrs » à la campagne qu'en ville. En outre, sur le plan politique, la question de l'accessibilité gagne en considération, y compris par les élus nationaux, dont les avis en la matière semblent également converger (cf. « Bouclier rural » du PS et « Plan Marshall pour la ruralité » de l'UMP). Selon l'INSEE, les urbains ont en moyenne accès à 15,6 services communaux d'usage quotidien (8,8 à la campagne).

Ensuite, les communes rurales ont des populations moins nombreuses à servir que les villes, ce qui entraîne des contraintes de gestion et de budget. En milieu rural, les horaires d'ouverture des établissements sont plus réduits qu'en ville et ils changent en fonction des saisons. Plus généralement, la saisonnalité impacte la gestion de la vie communale.

S'agissant de la mobilité, il convient de rappeler que trois quarts

des salariés travaillent en dehors de leur commune. En 2008, un trajet sur deux faisait plus de 10 km, contre un sur trois en 1982. En milieu rural, les systèmes de transports en commun sont moins nombreux, même si la situation sur ce point tend à évoluer : aujourd'hui, les départements cherchent à développer davantage de systèmes adaptés (intermodalités entre départements et régions) plutôt que d'encourager des systèmes « indexés » sur les transports scolaires.

Globalement, il y a par ailleurs moins de mobilité active (déplacement à pied, en vélo) en milieu rural qu'en ville. Cela pose la question de l'utilisation de la voiture : en effet, même si l'ADEME affirme que cette utilisation est deux fois moins gourmande en carburant à la campagne, elle constitue toujours une problématique sur laquelle les élus ruraux se mobilisent, en particulier à cause de la présence – ou non – de stations-service.

Les maires des communes rurales sont confrontés à quelques problématiques clefs, comme celle liée au manque de professionnels de santé. Certaines associations ou collectivités départementales contribuent par exemple financièrement à l'installation des médecins. L'échec des négociations sur l'encadrement des tarifs médicaux constitue en ce sens une très mauvaise nouvelle, à la fois pour les patients et les territoires ruraux car, mécaniquement, les médecins continueront à s'installer là où la rentabilité de leur pratique sera la plus importante.

L'exemple de La Poste est à la fois bon et mauvais : il s'agit d'un bon exemple parce que le législateur a introduit un fonds de péréquation, mais c'est aussi un exemple typique de la pression exercée sur le territoire. La loi impose en effet que 90 % de la population puisse accéder à un bureau de poste dans un rayon de moins de 5 km ou en moins de 20 minutes. Le contrat de présence postale territoriale, signé entre La Poste, l'État et les associations d'élus, contient un certain nombre d'outils techniques régulant cette présence. Il stipule par exemple que le maire doit être informé de la fermeture estivale une semaine avant l'échéance, ce qui établit un rapport assez particulier entre les élus et cette structure qui, malgré tout, reste l'un des exemples les moins pires en la matière.

Monsieur le Député-maire évoquait plus tôt la difficulté des acteurs publics à travailler à la simplification de la vie des habitants : dans ce domaine, le contre-exemple parfait est celui de la SNCF, dont les actions vont totalement à l'encontre de celles qu'il conviendrait de mener en matière d'aménagement et de politique temporelle, notamment en milieu rural où l'on arrive à des absurdités – certains lycées ou collèges ont dû changer les horaires de cours parce que la SNCF avait décidé de modifier les horaires de ses trains, sans concertation aucune.

S'agissant de l'éducation, l'AMRF milite pour la semaine de 4 jours et demi, car elle souhaite donner la priorité au temps de

l'enfant. L'an dernier, elle avait demandé que soit prise en compte la question des distances et des temps de transport dans l'élaboration de la carte scolaire. Cette demande a été relayée depuis par d'autres associations.

À noter l'existence d'un outil spécifique à la ruralité : la Charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural, signée par de grands opérateurs de services. En cas de modification de l'offre de services, cette charte impose la mise en œuvre d'un projet défini sur une durée précise, ce qui constitue une spécificité du monde rural par rapport à la ville, où l'on observe une permanence du service.

LE TEMPS DES MAIRES

Je tenais enfin à vous livrer en exclusivité les résultats de l'enquête réalisée par l'AMRF sur le temps de l'élu rural, qui se caractérise surtout par l'absence ou la rareté des collaborateurs et d'ingénierie territoriale. En d'autres termes, le temps de l'élu rural est un temps direct de décisions, de confrontations et d'échanges à tous les niveaux d'action (administration, collectivité) et il impose des contraintes fortes d'organisation.

D'après les résultats de l'enquête, les maires ruraux assistent à des réunions trois soirs par semaine et maîtrisent moins de 40 % de leur agenda. Pour eux, les dispositifs de concertation consistent en des échanges directs et permanents avec la population. Comme l'ont montré des associations comme *Tempo Territorial*, les politiques temporelles sont difficiles à mettre en œuvre en ville et tout autant dans les campagnes. Pourtant, les maires ruraux doivent gérer à la fois le court et le long terme. Beaucoup disent d'ailleurs qu'un seul mandat ne permet pas de mener les actions longues. L'environnement permet cependant aux élus ruraux de négocier plus facilement les temps de réunion, fixés « entre soi ».

S'agissant du TAD (transport à la demande), très peu de communes sont impactées par des systèmes qui pourraient être mis en place à l'échelon intercommunal ou plus large. La mairie

rurale reste un lieu très ouvert : y compris dans les zones très rurales, l'amplitude horaire est souvent très large (19 heures en moyenne).

En conclusion, on peut dire que la mission des élus prend sans doute plus de temps en milieu rural qu'en milieu urbain, de même que l'accès aux services ; pourtant, les communes rurales sont moins riches que leurs homologues de la ville, ce qui est important dans le dialogue entre villes et campagnes : par exemple, au titre de la dotation versée par l'État pour aménager le territoire, Brive reçoit 114 euros par habitant, une somme qui tombe à 72 euros pour Rosiers d'Egletons. D'emblée, cet écart participe d'un rapport déséquilibré entre villes et campagnes, duquel découlent ensuite des relations particulières (condescendance, tutelle, etc.).

Comme le suggèrent notamment les travaux de Laurence Barthe (cf. revue *Territoires 2040* de la DATAR), les territoires peu denses ont un avenir, dont l'enjeu principal est la gestion environnementale et temporelle.

DÉBAT

Dominique ROYOUX

Les conclusions de l'exposé sur la spécificité des temporalités en milieu rural sont-elles issues des propositions de loi sur l'aménagement du territoire remises par le PS (« Bouclier rural ») et l'UMP (« Plan Marshall pour la ruralité ») ?

Cédric SZABO

Pour les élus ruraux, l'enjeu est de pouvoir organiser l'action publique de façon à ce qu'elle renforce les capacités de redressement de leurs territoires face à l'augmentation de population. En effet, malgré un cadre extrêmement ségréatif, les gens vont s'installer dans les territoires peu denses parce que telle est leur envie ou parce qu'ils s'y sentent contraints pour des raisons financières. Pour les élus ruraux se pose la question de savoir comment assumer les besoins de services de ces nouveaux venus, a fortiori s'ils ont des enfants.

Si l'on raisonnait en équivalent habitant, comme le souhaite depuis longtemps l'AMRF, 715 millions d'euros devraient être attribués chaque année aux territoires ruraux au titre des dotations de fonctionnement de l'État. Certes, il existe des systèmes de péréquation et de dotations complémentaires, mais ils ne corrigent pas le problème lié au fait que les territoires ruraux ne sont pas considérés dans leur globalité.

Comme le collectif Ville Campagne, l'AMRF estime qu'un changement de regard et de pratique s'impose : s'agissant de prendre aux riches pour donner aux pauvres, la péréquation ne suscite

pas l'unanimité, mais elle est nécessaire et pas uniquement pour les communes rurales, dont certaines sont très riches. Les problématiques liées à la présence médicale et aux services publics cachent celle du temps d'accès, qui n'est pas spécifique à la ruralité. Des réponses à cette problématique existent et doivent prendre une plus grande ampleur pour satisfaire les citoyens dans leur vie quotidienne.

Patrice VUIDEL

Maire-adjoint de la ville de Pantin

Comment analysez-vous le malaise exprimé lors des dernières élections dans une partie non négligeable des territoires ruraux ? S'agit-il d'une déception des nouveaux arrivants ?

Par ailleurs, quelles nouvelles solidarités et quels nouveaux types d'échanges voyez-vous apparaître entre villes et campagnes ?

Sur le plan alimentaire, la question de l'approvisionnement local se pose par exemple de plus en plus dans les villes. Les collectifs commencent d'ailleurs à se saisir de certaines initiatives lancées par des habitants (cf. système des AMAP) pour réfléchir à des schémas d'aménagement dépassant parfois leurs propres cadres. Pouvez-vous nous donner d'autres exemples des évolutions en cours ?

Jean-Yves PINEAU

Un certain nombre d'acteurs (chercheurs, élus) tentent de comprendre la dérive inquiétante d'un vote plus que contestataire, voire extrémiste. L'analyse des cartes électorales montre une montée en puissance de ce vote dans des zones considérées comme périurbaines et, phénomène assez nouveau, dans les zones rurales. L'explication de cette montée en puissance est évidemment complexe, car elle implique de nombreux facteurs, qui peuvent d'ailleurs varier d'une région à l'autre, selon la culture et l'historicité locales.

Néanmoins, on s'aperçoit que ce type de vote exprime un sentiment d'abandon ou le besoin de revendiquer. Dans de nombreuses communes périurbaines (deuxième et troisième couronnes des villes), de nouveaux lotissements ont été créés pour accueillir de nouvelles populations, mais l'espace public de rencontre et de participation à « une œuvre collective » a été oublié.

Dans le cas des migrations totalement subies, les personnes concernées se sont senties reléguées à un second plan faute de véritables politiques sociales. Dans les autres cas, les « migrants » se sont enfermés dans des postures individualistes. Ces évolutions ne sont pas sans conséquence et elles montrent comment la crainte s'installe lorsque la connexion au monde via Internet et les médias se substitue aux liens et aux échanges locaux. On observe une montée en puissance du vote Front National dans les zones où ces évolutions sont décrites.

Le collectif Ville Campagne estime que l'arrivée de nouvelles populations doit être anticipée et faire l'objet d'une politique transversale et considère que les communes rurales doivent mettre à profit l'évolution positive de leur taux démographique. Cette opportunité ne doit pas se traduire par un éclatement de l'« urbanisme » et la décapitalisation d'agriculteurs incapables de se constituer une retraite décente.

Selon les experts, certaines populations ont aujourd'hui tendance à s'isoler, par choix ou par obligation. Je considère pour ma part qu'il n'existe pas beaucoup de politiques sociales territorialisées dans le milieu rural, et que ce manque doit être réparé de toute urgence.

Les liens nouveaux entre villes et campagnes seront évoqués demain par Vincent Chassagne dans le cadre du dialogue urbain rural. Sur ce point, le collectif Ville Campagne travaille sur la base d'expérimentations. Avec Plaine Commune, Paris et les campagnes, notre association est d'ailleurs en train de réfléchir à la façon dont, dans les approches de territoires multiples à géométrie variable, on arrive à penser et à construire un écosystème territorial ouvert. Pour certaines questions – sociales, économiques – il faut trouver des cadres sortant des périmètres administrés. La gestion des périmètres administrés est essentielle, mais elle ne répond pas à toutes les problématiques, ce qui rend nécessaire la mise en place de nouveaux cadres de coopération. Cela est vrai pour les circuits alimentaires, mais aussi pour la relocalisation de l'économie. Pour ces filières territorialisées, les facteurs d'échec ou de réussite sont à peu près connus ; ils sont notamment liés aux ressources nécessaires.

Le collectif Ville Campagne estime que les écosystèmes territoriaux dépassent la notion des circuits courts. L'installation de marchés, l'organisation de marchés de producteurs locaux ne constituent qu'une première étape vers la mise en place d'écosystèmes territoriaux, qui doivent selon nous impérativement inclure les aspects liés à l'énergie. En effet, ces aspects constituent à notre avis des enjeux majeurs dans la relation entre les villes et les campagnes. Il faut que les territoires ruraux puissent devenir autre chose que des territoires ressources pour les métropoles, car le danger existe aujourd'hui que certains territoires ruraux perdent la maîtrise de leur destin. Face à ces enjeux, il faut réinventer de nouvelles formes de négociations et de coopérations.

Des progrès significatifs doivent s'engager pour que les intercommunalités rurales puissent passer d'un mode gestion à un mode projet. Pour cela, il faut négocier avec l'État afin que les territoires ruraux bénéficient d'investissements en matière grise et en ingénierie. La question de l'ingénierie peut et doit être négociée avec la ville, de même qu'une réflexion doit s'ouvrir entre villes et campagnes sur de nouveaux cadres de coopération fiscale.

En ce sens, l'exemple du Pays voironnais que développera demain Vincent Chassagne est formidable : il faut oser réinventer des cadres, y compris dans le domaine peu consensuel de la fiscalité. Sans stratégie de développement portée par des associations, les territoires ruraux auront des difficultés à se défendre face aux villes.

Didier BERTHOLY

Chef de projet, Syndicat mixte du Pays de Tulle

Compte tenu des espoirs que les communes rurales mettaient il y a une trentaine d'années dans les « nouvelles technologies de la communication et de l'information » pour attirer de nouvelles populations, force est aujourd'hui de constater que les espoirs fondés sur le télétravail ont été quelque peu déçus. En effet, si le télétravail existe sous forme dispersée en milieu rural, il ne représente pas du tout ce que l'on aurait pu espérer dans les années 80. Cette situation s'explique sans doute par le fait que peu de solutions ont été fournies pour faciliter la réorganisation du travail, tant dans les entreprises privées que publiques. Avez-vous des éléments de réponse sur cette question ?

Catherine GABRIEL

Michèle Gary-Paillassou interviendra tout à l'heure sur le thème du télétravail qui, selon moi, rejoint notamment la problématique de l'accès à l'Internet haut débit, un service qui, à ce jour, n'est pas proposé à l'ensemble des Français.

Dominique ROYOUX

En début d'après-midi, nous mettrons à votre disposition une documentation présentant des expérimentations sur le sujet du télétravail.

Bernadette VIGNAL

Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive, Maire de Saint-Viance

Je souhaite apporter un complément de réponse à l'explication du vote contestataire, voire extrémiste, en milieu rural. J'ai le sentiment qu'il faut aussi considérer les populations non migrantes, qui habitent dans les communes rurales depuis toujours ou depuis très longtemps. Ces populations constatent la fermeture des bureaux de Poste et des écoles, la disparition des médecins, etc., qui concourent à l'émergence d'un fort sentiment d'isolement chez elles aussi.

Cédric SZABO

Compte tenu de la répartition géographique de la population, nous sommes persuadés que La Poste rouvrira des bureaux. La question se pose seulement sur les modalités de ces réouvertures. Cette question est au centre de l'engagement de tous les élus, qui ne peuvent néanmoins la trancher sans le soutien de l'État, dont le rôle d'aménageur du territoire doit selon nous se renforcer. Le ministère de l'Égalité du territoire récemment créé est un magnifique concept, mais il manque pour l'heure de matière.

Certains paramètres ne sont pas très rassurants. Dans le projet de loi de Finances 2013, la DATAR voit ses budgets continuer à diminuer. Il est difficile de tenir un discours égalitariste en s'affranchissant des outils de mise en œuvre. L'on observe néanmoins que localement, la volonté politique peut faire des miracles.

L'INSEE a publié l'an dernier une étude selon laquelle 95 % des Français sont sous influence urbaine, ce à quoi l'AMRF a répondu que 100 % des Français sont sous influence rurale. Il est urgent de changer nos regards, nos outils et de tirer profit des énergies qui existent partout sur le territoire.

Arnaud COLLIGNON

Maire de Chanac-les-Mines, vice-président de la Communauté de communes de Tulle-Cœur de Corrèze

Selon moi, vu l'importance des transferts de compétences en direction des intercommunalités, on doit associer la DGF de la commune à celle de l'intercommunalité pour mesurer le poids réel de ce qu'elle représente.

Par ailleurs, les migrations de populations en zones périurbaines ou rurales posent la question du partage de la culture. La commune de Chanac-les-Mines comptait 500 habitants en 1900 : ce nombre est tombé à 250 en 1970, avant de remonter à 500 en 1990. Ce doublement entre 1970 et 1990 n'a posé aucune difficulté, car il s'est opéré avec une population d'origine locale qui cherchait un espace de vie plus grand. En revanche, l'ouverture de logements sociaux a amené des populations qui ne partageaient pas de liens culturels avec la population initiale. Cette rupture du lien culturel isole encore davantage des personnes déjà éloignées du centre urbain et qui rencontrent souvent des difficultés professionnelles. Il faut selon moi travailler sur ce lien culturel pour permettre à ces populations de s'intégrer.

Cédric SZABO

Vous avez entièrement raison sur la nécessité de ne pas isoler les différentes dotations qui, de l'avis de tous les élus, doivent d'abord être simplifiées – il existe une douzaine d'outils à ce jour. Il pourrait être opportun de fondre la DGF de la commune avec celle de l'intercommunalité. Sur ce point, il nous semble néanmoins important de rappeler que, selon les données de la DGCL,

l'écart d'un à deux observé au niveau de la DGF de la commune entre villes et campagnes passe d'un à trois pour la DGF de l'intercommunalité (20 euros par habitant environ pour une intercommunalité rurale, contre 64 euros pour une communauté d'agglomérations).

S'agissant du lien culturel entre les différentes populations, il a été au cœur des débats du Congrès national de l'AMRF il y a quinze jours : les maires ont un rôle incontournable de médiateur à jouer pour aider les nouvelles populations à vivre avec celles implantées depuis longtemps dans leur commune.

Philippe DENIS

Directeur général adjoint au Conseil Général de l'Allier

En réponse à l'idée selon laquelle les territoires ruraux devraient prendre garde à ne pas devenir de simples « fournisseurs » des grandes métropoles, je tiens à évoquer la réflexion lancée par plusieurs départements – l'Allier, la Creuse, le Cher et la Nièvre – autour du concept de « nouvelle ruralité », où il s'agit d'essayer de définir le territoire comme multifonctionnel dans un réseau ville campagne.

Comme indiqué tout à l'heure, la qualité de vie dans un territoire est liée au caractère multifonctionnel de celui-ci. Or il existe encore des territoires ruraux multifonctionnels, d'où ma question : le « territoire rural » revêt plusieurs réalités sur le terrain et il me paraît important de définir cette notion autrement qu'en lui appliquant des critères purement démographiques.

Anne-Charlotte RIEDEL

Directrice générale adjointe à la ville de Gradignan

La Gironde est un département particulièrement bien doté, mais des écarts significatifs existent pourtant entre les agglomérations d'une part et les zones périurbaines ou rurales d'autre part, qui affrontent des difficultés identiques à celles des communes situées dans les départements moins dotés.

Mon parcours professionnel m'a fait passer du périurbain à l'urbain, ce qui me permet de témoigner de la difficulté à travailler avec la ville lorsque l'on est à la campagne (et vice versa), et ce parce qu'il n'existe pas de véritables relais entre ces deux milieux. Cette « scission » touche même les associations professionnelles qui ne parviennent pas à dépasser le clivage entre villes et campagnes. Des structures communes existent pourtant (inter SCOT) où des coopérations pourraient se nouer. Pour autant, les politiques communes n'émergent pas, malgré les tentatives réalisées. Cela ne rend pas très optimiste sur le sujet.

Catherine GABRIEL

Les SCOT viennent de voir le jour. Il faut espérer qu'ils deviendront le lieu du dialogue entre villes et campagnes.

Jean-Yves PINEAU

Aujourd'hui, comme le montre notre colloque sur les politiques temporelles, nous en sommes encore au stade de la réflexion sur l'élaboration de nouveaux cadres de pensée et d'action. Sur le plan historique et culturel, nous devons faire l'effort de nous rappeler comment la République s'est construite par exemple. Pourquoi et comment la gestion en bon père de famille marque-t-elle les esprits et les élus ? Pourquoi et comment avons-nous besoin de nous spatialiser pour avoir des repères ?

Les difficultés à se positionner dans l'intersectorialité et dans la transversalité viennent du fait que l'administration reste sectorielle et verticale. Illustration de ces difficultés à faire évoluer radicalement nos manières d'administrer la vie et de favoriser le développement : dans la mise en œuvre de la décentralisation, les collectivités territoriales ont par exemple copié le mode de structuration de l'administration centrale. Néanmoins, on observe que les régions réfléchissent aujourd'hui activement à la façon de mieux organiser leur administration pour mieux saisir la réalité des habitants et des territoires et, in fine, mieux les accompagner.

Cette tendance à raisonner de façon très cloisonnée constitue selon moi un véritable sujet de réflexion, y compris sur le plan historique, culturel et philosophique, car elle est symbolique de la façon dont nous appréhendons le monde. En ce sens, l'approche temporelle des relations villes campagnes est stimulante, car elle permet une autre représentation de notre quotidien, en trois dimensions.

Pourquoi un bureau des temps en milieu rural ?

Robert ARNAUD

Président de l'association AIDER, Drôme

AIDER signifiait initialement Association Initiatives Drômoises pour l'Emploi Rural, une appellation que nous avons abandonnée à mesure que notre champ d'intervention a dépassé le milieu rural pour faire le lien avec les milieux périurbain et urbain. L'association est née dans le Val de Drôme à l'initiative d'un groupe d'amis qui souhaitaient intervenir dans le développement, en dehors de toute contrainte vis-à-vis de toute forme de pouvoir. Désormais, AIDER compte huit salariés, pour l'essentiel des chargés de missions travaillant sur différents programmes.

Il y a une dizaine d'années, après deux années de réflexion, AIDER a lancé ses premières actions autour des emplois partagés. Ensuite, l'association s'est attachée à tenter de relancer des activités menacées de disparaître, comme certains marchés. Elle est ainsi entrée en contact pour la première fois

avec les politiques temporelles, puisqu'elle a fait travailler des groupes locaux de réflexion qui ont immédiatement posé la question du positionnement – géographique, horaire – de ces marchés. Pour répondre à cette question, nous avons cherché à tirer parti d'expériences menées ailleurs avec succès.

Notre association a rapidement soutenu auprès des collectivités locales la nécessité d'inclure la dimension temporelle dans les politiques publiques, devenant ainsi une sorte de « caution rurale » de *Tempo Territorial*.

À titre personnel, je tiens à souligner que je dirige une association qui organise des chantiers d'insertion par l'activité économique, ce qui me permet d'approcher de près la précarité dans les milieux ruraux, à laquelle j'avais déjà été sensibilisé en tant qu'agriculteur. La précarité existe en effet chez les agriculteurs, bien que leur nombre ait fortement diminué. Preuve en est que, lorsque je me suis installé il y a 36 ans, nous étions 161 exploitants agricoles à Grane, un nombre tombé à 16 lorsque j'ai pris ma retraite, en 2011.

La baisse du nombre d'agriculteurs a eu des effets concrets sur le terrain, notamment au niveau de la réorganisation sociale des espaces ruraux : il y a 35 ans, dans un village comme Grane, tous les temps de vie s'organisaient en effet autour de l'agriculture. Cette organisation a disparu progressivement, mais de façon continue, par paliers : le monde agricole et rural étant très adaptable, il a donné l'impression d'avoir réussi à absorber ce qu'il convient d'appeler une restructuration lourde. Sur un territoire de 103 communes de 53 000 habitants et 21 000 actifs théoriques, de petites entreprises textiles généraient aussi 5 000 emplois qui permettaient aux femmes d'exploitants agricoles d'apporter un complément de revenus au foyer. L'agriculture offrait quant à elle 5 000 emplois. Aujourd'hui, ces 10 000 emplois ont disparu dans des restructurations lentes que personne n'a réellement identifiées et qui n'ont pas été accompagnées. Comment faire vivre un territoire avec un tel déficit d'emplois ?

Dans ce contexte, en tant qu'adjoint au Maire de Grane, je me félicite des résultats de l'action de promotion de l'activité plasturgique dans la région, aussi modestes soient-ils au regard des besoins.

Plus globalement, j'estime qu'il serait trop parcellaire de se contenter d'appliquer la vision temporelle aux différentes dimensions des politiques publiques. Selon moi, l'enjeu central et urgent des politiques temporelles est de remettre en débat la question du partage du travail et celle du temps de travail, particulièrement en milieu rural. Sans cela, comment gérer localement l'inactivité de 10 000 personnes ? Sauf erreur de ma part, pour l'instant, ces questions n'ont pas encore fait l'objet d'enquêtes sérieuses. Or elles se posaient déjà il y a 35 ans.

En milieu rural, pour des raisons très bien expliquées précédemment, de plus en plus d'élus locaux sont des retraités ou pré-

retraités qui ont tendance à se désintéresser de problématiques telles que la garde d'enfants sur lesquelles il faut néanmoins les mobiliser, sans quoi l'écart entre l'offre de services se creusera encore avec les villes. Ensuite, il faut lutter contre la tendance à rationaliser et réaliser des économies d'échelle, car elle conduit à supprimer les services offerts par les petits territoires ruraux. En ce sens, notre communauté de communes a par exemple préféré l'idée de développer un réseau de plusieurs micro-crèches à celle de construire un ou deux gros établissements.

En tant qu'élus, je suis favorable à ce que le rural s'empare à nouveau des politiques sociales. Alors que certains sénateurs œuvrent à la disparition des CCAS dans les petits villages, je me suis pour ma part employé à refonder les CCAS dans toutes les petites communes de notre communauté. Il s'agit d'un échelon basique qui permet déjà de donner un cadre légal à l'aide d'urgence et d'envisager des mutualisations (CIAS). Dans notre communauté de communes, nous avons donc créé un CIAS en partenariat avec deux communautés d'agglomérations qui sont en train de se constituer. Sur ce point, le partage des moyens et de la compétence sociale est nécessaire : en effet, si la misère ne se guérit pas en campagne, elle migre naturellement vers les villes.

Je pense que des solutions existent, à condition de savoir prendre du recul et se poser des questions, ce que l'approche temporelle permet, à mon avis.

TABLE RONDE : **initiatives temporelles en milieu rural**

Bébé Bus 19 : halte-garderie itinérante

Anne COUDRAY

Responsable du service social à la MSA

Le service social de la MSA a pour but d'accompagner la précarité des agriculteurs et des salariés agricoles, mais aussi les projets de développement social sur le territoire. Dès 2004, avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil général de la Corrèze, nous avons travaillé à la problématique de l'accueil du jeune enfant en milieu rural.

Ce projet est né d'une réflexion sur l'équité d'accueil entre les différents territoires. En 2004, le premier diagnostic départemental a en effet montré un développement majoritaire des structures d'accueil du jeune enfant dans les zones situées le long des autoroutes A89 et A20, au détriment de nombreuses petites communes qui ne comptaient pas de structure d'accueil en dehors des assistantes maternelles.

Nous avons souhaité rétablir une plus grande équité et permettre aux familles en milieu rural de bénéficier d'offres multiples en matière d'accueil. L'hypothèse retenue après réflexion a été de mettre en place une halte-garderie itinérante aménagée dans un bus, qui offrirait ainsi aux parents une solution d'accueil de trois à quatre heures une fois par semaine. Très rapidement, plusieurs territoires ont émis le souhait de participer au projet, ce qui a permis de le concrétiser. La MSA, la CAF et le Conseil général de la Corrèze ont décidé de constituer ensemble l'association départementale de l'accueil du jeune enfant en milieu rural, afin de porter ce projet nécessitant un investissement et une coordination territoriale importants. Outre le Bébé Bus 19, cette association soutient les projets innovants de structures d'accueil en milieu rural, par exemple la mise en place de micro-crèches, par la mise à disposition d'une éducatrice. Les micro-crèches sont de petites structures d'accueil en milieu rural, qui ne demandent pas un investissement aussi important que dans les grandes communes et qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans la longue durée. Elles constituent un exemple de ce que peut être la dimension temporelle des politiques publiques.

Avec à son bord trois professionnels de l'accueil des enfants, le Bébé Bus sillonne depuis 2005 plusieurs communes de la Corrèze, où il se déplace avec du matériel installé dans des locaux communaux agréés par la PMI. Ce bus est aussi équipé de quelques couchettes et de cabinets de toilettes adaptés aux enfants, ainsi que des lieux de change pour les bébés.

Ce système présente des avantages, mais également certaines limites : comme il ne fonctionne pas correctement dans les territoires où il ne passe pas assez fréquemment, il a été décidé de réduire le nombre de villages desservis, de façon à accroître la périodicité du service (une fois par semaine). De ce fait, le nombre de villages bénéficiant du service est faible. En revanche, pour ses usagers, le Bébé Bus offre de véritables solutions de garde ponctuelle.

Transport à la demande

Jean-Claude FARGES

Conseiller communautaire en charge des transports et déplacements, Agglomération de Brive

En 2010, l'Agglomération de Brive a mis en place un nouveau plan de déplacement urbain et un nouveau système de transport. En dehors de Brive-la-Gaillarde et de Malemort où, pour des questions liées au relief, la desserte des quartiers est inégale, l'agglomération est peu urbanisée, même si certaines communes rurales connaissent un fort développement.

Nous avons mis en place un système de transports à la demande qui conflue vers la Place du 14 juillet, ce qui permet aux usagers d'utiliser les lignes de bus qui desservent habituellement les autres quartiers de la ville de Brive.

Pour les hameaux très isolés, nous avons instauré une desserte hebdomadaire qui permet aux habitants de se rendre dans le centre et les zones commerciales de Brive le samedi matin. Pour les communes plus éloignées, les dessertes varient en fonction des préférences locales et elles s'étalent sur la semaine. Un service de transport est également prévu pour les habitants d'Allasac qui souhaitent circuler dans leur commune. Sont essentiellement visées par ces services les personnes âgées, mais aussi les personnes sans moyen de locomotion.

Nous avons aussi essayé de mettre en place un système plus original destiné aux actifs avec des horaires de travail atypiques, notamment ceux qui travaillent dans des entreprises de nettoyage. Au terme de cinq à six mois d'expérience, nous constatons que ce service gratuit est très sollicité et qu'il est par conséquent appelé à se développer.

Nous réfléchissons aussi à la création d'une halte ferroviaire à Malemort afin de développer encore les échanges entre Tulle et Brive, qui sont déjà extrêmement importants. Or ils peuvent encore progresser par le rail, d'autant que la Région a réparé la ligne ferroviaire entre les deux villes, qui se trouvent désormais à une demi-heure de train.

Le dernier projet en suspens concerne la partie sud de Brive, qui se développe de façon assez formidable. Il permettrait aux habitants de Terrasson de bénéficier d'un service de transport ferroviaire régulier aux heures d'embauche et de débauche, dans un premier temps.

Il nous semble important d'offrir un service de transport ferroviaire dans notre région. Dans ce cadre, nous avons créé entre Brive et Tulle un pass quotidien de 7 euros couvrant tous les modes de transport (bus, train, etc.) et un pass mensuel à moins de 70 euros pour les déplacements entre domicile et lieu de travail.

Crèche interentreprises, Saint-Viance

Bernadette VIGNAL
Vice-présidente de l'Agglomération de Brive,
maire de Saint-Viance

La crèche interentreprises que j'évoque aujourd'hui se trouve dans une ZA de Saint-Viance, à 10 km de Brive, sur un terrain appartenant à un syndicat regroupant le Conseil général, la CCI et la commune. Cette ZA accueille plusieurs entreprises, dont une de 200 salariés qui avait le projet de proposer un service de crèche à ses salariés, projet auquel se sont greffées les collectivités de deux communes et plusieurs entreprises dans un objectif de mutualisation. L'investissement a été porté par le syndicat propriétaire du terrain, tandis que les collectivités et les entreprises participantes ont financé la partie fonctionnement.

Cette structure présente plusieurs avantages liés à sa proximité du lieu de travail : elle facilite l'organisation des salariés et, par conséquent, le fonctionnement des entreprises. Elle offre une grande sécurité aux familles qui, en cas de problème, savent que leurs enfants sont gardés tout près de leur lieu de travail. Autre conséquence qui n'était pas nécessairement attendue : les pères qui amènent leurs enfants à la crèche sont plus nombreux que dans d'autres structures d'accueil.

Cette crèche est ouverte uniquement aux salariés des entreprises et des collectivités participant financièrement au projet. Or, en général, les systèmes d'accueil des jeunes enfants sont à la charge des collectivités, et ils bénéficient aux habitants de ces collectivités, mais aussi aux salariés des entreprises implantées dans ces collectivités. Se pose donc la question de la prise en charge par les entreprises d'un service habituellement financé par les collectivités. Lorsqu'elles proposent ce type de prestations, les entreprises répondent à un besoin spécifique de leurs

salariés, ou manifestent une politique sociale très affirmée. C'est d'ailleurs sans doute pour ces raisons que ces prestations ne sont pas très fréquentes.

Une telle initiative renvoie également aux problématiques liées à l'aménagement du territoire. Si l'installation d'une crèche interentreprises est relativement aisée en ZA, elle peut être plus difficile dans des milieux urbains plus denses.

L'Agglomération de Brive réfléchit actuellement à un transfert des compétences en lien avec la petite enfance, mais elle veut éviter toute centralisation et maintenir les lieux d'accueil existants. En effet, plusieurs communes ont mis en place des structures de multi-accueil, qui doivent selon nous continuer à fonctionner même si elles ne sont pas situées à proximité de zones d'activités importantes, car elles génèrent leur propre dynamique économique et sociale.

Notre politique d'aménagement doit tenir compte de la situation actuelle et prendre en considération l'articulation entre le travail et l'organisation sociale, sans quoi elle pourrait déstabiliser le lieu de vie de toutes les personnes concernées. En ce sens, le concept de crèches interentreprises doit s'appliquer avec finesse par rapport à l'organisation du territoire.

À noter par ailleurs que la structure de Saint-Viance ne règle pas les difficultés de garde liées aux horaires décalés de certains parents qui travaillent dans un abattoir et débutent leurs journées à 5 heures du matin. La crèche interentreprises a en effet établi un fonctionnement basé sur des créneaux horaires très classiques (de 7 heures à 19 heures), non seulement pour des raisons de coûts, mais aussi parce que les familles concernées par les horaires décalés se sont d'emblée organisées de leur côté.

Centre de télétravail d'Égletons

Michèle GARY-PAILLASSOU
Directrice de Cybercorrèze

J'ai mis à votre disposition des dépliants sur le centre de télétravail d'Égletons, qui propose des bureaux aux travailleurs mobiles (salariés d'entreprises qui ne travaillent pas tous les jours chez leur employeur, travailleurs indépendants et autonomes, etc.). Cette initiative est née d'un appel à projets lancé par la DATAR en 2006-2007. Elle a pu être mise en œuvre grâce à la création à Égletons de la Maison du département, où il a été possible d'aménager quatre bureaux au dernier étage. Enfin, cette initiative a pu émerger du fait qu'elle s'est fait jour en plein développement des infrastructures haut débit, à un moment où il a été possible de développer les usages d'Internet.

Les quatre bureaux d'Égletons s'adressent à l'ensemble des télétravailleurs. Chez les salariés, cette modalité de travail ne s'exerce pas nécessairement à temps complet. D'ailleurs, elle ne se développera qu'une fois franchie la barrière culturelle qui consiste à faire croire que, pour être efficaces, les salariés doivent travailler dans leur entreprise ou près de leur hiérarchie. Or les salariés peuvent aussi travailler efficacement depuis leur domicile ou de tiers lieux, en particulier quand ceux-ci sont équipés d'Internet et d'espaces de réunion.

Nous avons observé une désocialisation des personnes travaillant à temps complet chez elles, où elles souffrent d'isolement, d'ennui et de perte de motivation. L'aménagement de tiers lieux professionnels constitue un remède à l'isolement qui est un frein à la productivité au travail. Il s'inscrit donc pleinement dans les stratégies d'aménagement du territoire pour rendre le milieu rural plus attractif et convivial aux yeux des actifs.

Visio-guichets, Eygurande, Beaulieu

Vincent LAFFORET

Responsable du centre de services retraite – Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)

Pour rappel, la CARSAT (ex-CRAM) administre les retraites des salariés du régime général, qui représente plus de 53 % des retraites servies sur le territoire national.

La politique d'offre de services de proximité des caisses régionales a évolué depuis le début des années 2000. Pour différentes raisons, le nombre de points d'accueil où étaient concentrés les administrés du Limousin et de Poitou-Charentes est passé de 120 à une quarantaine. Afin de garantir à ses administrés un

traitement égal et un accès équitable à son offre de services, la CARSAT a réfléchi à une offre permettant de compenser la réduction des points d'accueil physique, ce qui a abouti en 2006 à l'idée du visio-guichet. La caisse Centre - Ouest, qui a été choisie pour tester ce dispositif, a expérimenté différentes solutions techniques, après quoi la solution du visio-guichet allégé a été retenue. À partir de 2008, en partenariat avec les conseils généraux, le développement de cette solution et la mise en œuvre des services associés ont commencé. Le nombre de rendez-vous et de sites visio-accueil n'a cessé d'augmenter partout sur le territoire. À ce jour, la caisse Centre - Ouest exploite ainsi 29 sites d'accueil visio.

En Corrèze, le Conseil général a soutenu l'initiative qui, sur la quasi-totalité des projets, associe aussi les caisses primaires d'assurance, les CAF, les MSA, etc. Dans d'autres départements, d'autres services de l'État ont intégré ces bornes multimédias interactives.

Dans le département corrézien, les visio-guichets sont installés dans les maisons de services publics parfaitement adaptées pour accueillir ce type de prestations (locaux permettant de garantir la confidentialité des échanges, présence de personnes ressources, etc.). Pour les assurés, ce système permet d'élargir l'amplitude horaire d'accès aux services.

[Projection d'un film promotionnel réalisé par la CARSAT Centre - Ouest]

Pour que ce dispositif soit efficace, il faut garantir la confidentialité des échanges – c'est le rôle important de l'accompagnant sur site – et bien communiquer sur le service. Depuis deux ans, un peu plus de 20 % des rendez-vous validés pour ce type de services sont pris par des personnes qui ont déjà pris deux, voire trois rendez-vous avec la CARSAT. Ce service gratuit affiche un taux de satisfaction de 98 %, malgré les réticences qu'il pouvait susciter initialement. ▀

Partie 2

PARTICIPATION ET DIALOGUE URBAIN RURAL : LE NOUVEL ENJEU DES POLITIQUES TEMPORELLES ?

I - L'étape de la participation

Animé par Jean-Yves Boulin

Sociologue, chercheur associé à l'IRISSO, Université Paris Dauphine et à ATEMIS, vice-président de *Tempo Territorial*

Temps et participation ? Autant participer !

Gilles-Laurent RAYSSAC

Cabinet Res Publica, professeur associé à Unicaen, Université de Caen, Basse Normandie

Le temps est une notion ambivalente. D'un côté j'ai une pratique du temps, un « savoir d'usage » comme on dit du temps qui passe, et d'un autre côté la question du temps social, pris sous la forme d'horaires, par exemple, est tellement complexe qu'il faut des spécialistes pour la traiter – c'est d'ailleurs pour cela que vos collectivités se sont investies dans cette question, pour la traiter de façon systématique et avec un assez haut niveau de technicité ; et c'est aussi pour cela que vous vous êtes regroupés au sein de cette association, *Tempo Territorial*, qui vous permet d'échanger des pratiques et des expériences afin d'être encore plus spécialisés. Sur le site internet de votre association, il est écrit : « *Tempo Territorial* : mieux articuler les temps de vie des personnes et des organisations (...) S'intéresser aux démarches temporelles d'un territoire signifie porter attention à la vie quotidienne des habitants, à leurs nouvelles contraintes personnelles et collectives, à leurs relations avec l'offre des services publics, à leurs adaptations souhaitées en matière de transport, de modes de gardes, d'organisation du travail, de formes d'emploi, de temps libéré. »

ADAPTER LES HORAIRES, CHANGER LES TEMPS, PROMOUVOIR LE CHANGEMENT

Les politiques temporelles sont apparues pour faciliter la vie quotidienne des gens, en évitant les engorgements de flux et les gaspillages liés à la non-utilisation d'équipements et, finalement, à la « perte de temps ». D'une façon générale, ces pertes de temps sont le fait de rigidités dues à des pratiques (et/ou des horaires) pensés non pas en fonction du bénéficiaire mais du producteur du service. C'est le poids de l'histoire, en quelque sorte.

Nous sommes passés d'un monde relativement simple et lent à un monde complexe, qui fonctionne de façon accélérée.

Autrefois, les horaires étaient massifs : tout le monde commençait les mêmes activités à la même heure et les terminait à la même

heure. La messe du dimanche durait une grosse heure et commençait, dans tous les villages et les villes vers 10h30 ou 11h00. La boulangerie fermait, le dimanche, à 13h00 au plus tard jusqu'au mardi matin, comme l'épicerie, la boucherie, etc. Seul le bistrot restait, éventuellement, ouvert.

Aujourd'hui, nous avons face à nous un choix d'horaires beaucoup plus large : à la fois parce que les activités se sont diversifiées et parce que nous nous déplaçons plus facilement et plus vite. Je peux aller dans de nombreux magasins à des horaires décalés voire un dimanche et, s'il le faut, je peux me déplacer avec ma voiture à plusieurs dizaines de kilomètres. Je peux même ne plus me déplacer et acheter sur internet en pleine nuit. Je peux aussi passer commande d'un extrait de naissance par le même moyen, à la même heure.

Pourtant, le passage du monde simple au monde complexe présente trois caractéristiques : tout ne change pas de la même manière ni à la même vitesse (pour l'essentiel, les services publics gardent des horaires « massifs », par exemple), les changements d'horaires et de rythme ont des conséquences massivement collectives, enfin et en conséquence, ils ne vont pas sans poser des difficultés d'organisation.

Je ne vais pas traiter de ces trois caractéristiques que vous connaissez bien mieux que moi. En revanche, je souhaite les mettre en avant pour montrer que les questions de temps sont des questions éminemment collectives et donc politiques, au sens de la définition des conditions du vivre ensemble comme le dit P. Rosanvallon. Ce sont donc des questions qui renvoient à la règle, au changement de règle et, par extension, à la manière dont la règle est décidée.

Or, les modalités traditionnelles de prise de décision sur lesquelles repose la production de règles ne sont pas bien adaptées pour modifier les comportements, faciliter l'acceptation du changement ni même pour rendre possible l'appropriation du changement par les « bénéficiaires » définis a priori. Traditionnellement, les règles sont adoptées par une « majorité » à partir d'avis techniques qui sont produits par des experts – c'est-à-dire des personnes qui sont en partie extérieures au milieu sur lequel elles se prononcent ; ces règles peuvent être aussi la résultante d'un rapport de force (on ne changera pas les horaires de telle catégorie de personnes parce qu'elle détient un fort pouvoir de blocage). Bref, d'une façon générale, la règle n'est pas souvent élaborée dans un esprit de coopération.

Pourtant, les difficultés rencontrées par les modalités traditionnelles d'élaboration des décisions peuvent être évitées si l'on prend quelques précautions méthodologiques et si l'on adopte une posture ouverte et coopérative.

En France, pour toutes sortes de raisons essentiellement historiques, nous ne disposons ni de tradition de coopération dans

PARTICIPATION ET DIALOGUE URBAIN RURAL : LE NOUVEL ENJEU DES POLITIQUES TEMPORELLES ?

l'espace public, ni de méthodes pour faciliter le dialogue public. Je ne vous propose pas d'expliquer pourquoi il en est ainsi, mais comment et par quels moyens il est possible d'agir autrement et de fabriquer des règles dans une logique plus coopérative..

IDENTIFIER ET IMPLIQUER LE BÉNÉFICIAIRE DANS DES PROCESSUS PARTICIPATIFS UTILES ET EFFICACES

Les difficultés rencontrées dans les modalités traditionnelles de décision visant à promouvoir le changement peuvent être évitées si l'on identifie le vrai bénéficiaire et si on l'implique dans le processus décisionnel ; non pour qu'il prenne la décision qui relève de la puissance publique mais pour qu'il participe à sa préparation et qu'il en tire des conséquences pour son propre compte. Cela peut d'ailleurs le conduire à prendre des décisions complémentaires et allant dans le même sens que la décision publique : c'est une des formes du processus d'appropriation.

Pour y parvenir, il existe différentes méthodes qui ont toutes un point commun : elles sont participatives.

Les processus participatifs supposent de résoudre deux difficultés. En premier lieu, ils doivent réunir l'ensemble des catégories d'acteurs qui sont concernées par le sujet ou le projet qui est mis en discussion. Changer les horaires d'un service public concerne ceux qui le produisent, mais aussi les autres services, les usagers, etc. Ces derniers ne constituent pas un bloc homogène, ils peuvent avoir des rythmes de vie différents : les retraités et les actifs, les jeunes familles et les familles avec grands enfants n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes possibilités. Les habitants du centre-ville « bobo » et ceux des quartiers populaires voire pauvres non plus. Leurs conditions de déplacement, leurs horaires de travail, le temps dont ils ont besoin pour comprendre et exercer leurs droits et devoirs ne sont pas identiques.

Le processus participatif doit donc permettre que tous ceux qui bénéficieront (ou pas) d'un changement d'horaire puissent participer aux réflexions préalables aux décisions. Or, d'une manière générale, on constate, quel que soit le sujet de discussion, que ce sont toujours les mêmes qui participent ; on évoque même, à ce propos, une expression particulièrement imagée : le syndrome du « vieux mâle blanc » !

Il est donc indispensable de se donner les moyens de faire participer le plus grand nombre (de catégories) d'acteurs, de faire en sorte que « ceux qui débattent » soient aussi divers que « ceux qui sont concernés ».

Une fois cette première difficulté résolue... on en crée une seconde, tout aussi redoutable ! Il faut en effet parvenir à faire discuter ensemble tous ces acteurs si différents les uns des autres de manière utile et efficace. Ils sont différents non seulement du fait de leurs caractéristiques propres, mais aussi en raison des intérêts différents dont ils sont porteurs. De ce fait, ces acteurs peuvent aussi

être porteurs de contradictions ; la discussion entre eux, si elle est correctement organisée, permet une prise de conscience de ces contradictions tout autant que des divergences d'intérêts : c'est en parvenant à cette qualité d'échanges que l'on peut, en même temps, trouver des familles de solutions satisfaisantes mais aussi agir sur les comportements des acteurs.

En effet, la discussion permet d'élaborer des propositions ou de faire émerger des avis à propos desquels les participants sont en accord, ce qui aboutit à des consensus, ou en désaccord, ce qui génère des dissensions. Mais, les échanges qui produisent ces propositions et ces avis ont une autre vertu, qui est peu mise en avant dans les recherches sur le sujet alors qu'elles sont généralement constatées dans la pratique : les points de vue et les idées des acteurs qui participent à ces échanges évoluent parce que les idées échangées influencent ceux qui les émettent.

La difficulté à résoudre, ici, consiste à faire discuter ensemble tous les acteurs. Il existe pour cela plusieurs méthodes qui s'éloignent de la traditionnelle réunion publique qui, par son mode d'organisation, sa configuration topographique (une tribune, des chaises « en rangs d'oignons ») et ses méthodes d'animation organisent une confrontation entre les décideurs (et éventuellement leurs experts) et « tous les autres ». Ces réunions publiques traditionnelles, qui sont héritées de l'histoire jacobine, peuvent tout au plus permettre d'informer, rarement de débattre. Les méthodes qui permettent à tous les acteurs de discuter ensemble, d'échanger réellement, utilement et efficacement, partent de quelques principes simples : tous les présents doivent participer (c'est-à-dire s'exprimer) et toutes les idées échangées doivent être exploitées. On peut, à certaines conditions, organiser de tels échanges avec plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de personnes.

À l'issue de la concertation, on remet aux décideurs (le plus souvent les élus), les propositions qu'elle a produites. Ceux-ci ont alors à valider ou invalider les propositions qui font consensus et trancher les dissensus, c'est-à-dire les points sur lesquels les intérêts des acteurs qui ont participé étaient trop divergents pour qu'un consensus soit trouvé.

Les décideurs ont toute liberté pour faire ces choix. À condition qu'ils les explicitent afin que les acteurs qui ont participé aient un retour argumenté et comprennent les décisions qui sont prises à la suite de la concertation.

À condition que toutes les catégories d'acteurs participent effectivement, ce dispositif est utile parce qu'il permet de produire des idées à propos desquelles les décideurs connaissent le degré d'engagement des acteurs. Et il est efficace parce qu'il peut se dérouler dans un système de contraintes temporelles et budgétaires données.

TABLE RONDE : expériences de participation

Les tables quadrangulaires en Italie

Jean-Yves BOULIN

Les politiques temporelles locales ou politiques des temps de la ville ont généré une forme de dialogue social territorial que l'on serait tenté de désigner par dialogue sociétal local en raison des acteurs qui y participent. En effet, qu'il s'agisse de la mise en œuvre d'un *Pacte de mobilité* comme à Modène ou Bolzano, d'actions visant une *harmonisation des systèmes d'horaires* comme à Brême ou Poitiers, ou encore de la *requalification d'une zone urbaine* (quartier, place, rue etc.) comme à Milan, St Denis ou Hambourg en intégrant ses dimensions temporelles et spatiales à travers la mise en œuvre d'un diagnostic économique, social et culturel, cette forme de dialogue territorial implique une grande variété d'acteurs. Bien sûr, on y retrouve souvent les acteurs du dialogue social classique (employeurs et organisations syndicales), les responsables, élus ou non, de la collectivité territoriale ainsi que, chose plus novatrice, les associations des porteurs d'intérêts collectifs locaux (commerçants, artisans, consommateurs, environnementalistes etc.) ou des habitants eux-mêmes.

LA GENÈSE

Ce type de démarche est une caractéristique générale des politiques temporelles en Italie. Il a été généré par la loi 142 de 1990 qui a donné au Maire la possibilité d'organiser une concertation large à propos des horaires des services publics et marchands.

Pour illustrer mon propos, je partirai d'un exemple qui pourra vous paraître anodin, voire exotique, mais qui est devenu emblématique en Italie du processus de mise en œuvre d'une démarche participative sur des questions temporelles. C'est à partir de ce cas que les observateurs/analystes ont élaboré les principes relatifs aux processus participatifs initiés par les politiques temporelles locales. Dans la même ville de Bolzano, la démarche initiée pour ce cas a été reprise ensuite pour construire et mettre en œuvre le Pacte pour la Mobilité de Bolzano Sud.

LE CAS DES HORAIRES DES SALONS DE COIFFURE À BOLZANO

Le cas en question a été soulevé par les artisans coiffeurs de la ville de Bolzano (au sein de leur commission constituée auprès de la Commune) : il s'agissait de mettre en adéquation les horaires des salons avec une nouvelle demande exprimée par les

habitants, ce qui soulevait la question de la compétence du Maire. Cette problématique soulevait trois types de problèmes :

- le fait que les intérêts des artisans sont reliés entre eux, peu valorisés et que la médiation politique n'est pas simple ;
- le profil de la demande des clients est orienté vers des horaires (continus, le soir et la veille des fêtes) totalement en contradiction avec le calendrier traditionnel des horaires publics d'une ville industrielle (matin, pause méridienne, après midi) et des horaires d'ouverture/fermeture inflexibles ;
- la législation nationale, provinciale et locale exigeait des horaires d'ouverture rigides et égaux pour tous, comme les horaires de travail sur base quotidienne, hebdomadaire et annuelle.

Un élément de contexte est important à prendre en compte : les citoyens de Bolzano tiennent pour une valeur importante le respect des rythmes traditionnels (se lever tôt pour aller au travail, revenir à la pause méridienne, et vivre selon les règles des horaires publics, mais bien plus, à partir d'un ensemble complexe de règles temporelles établies sur la base de valeurs orientées vers la persistance de traditions locales, familiales et sociales, davantage que géographiques et historiques).

RATIONALITÉS DU MARCHÉ ET DU VIVRE ENSEMBLE CITOYEN AU REGARD DU CHANGEMENT DES HORAIRES PUBLICS

Dans ces conditions, changer les horaires d'une activité marchande (ici les coiffeurs), met en jeu des rationalités et intérêts non seulement économiques, mais aussi liés à la culture et à l'histoire locale dans la mesure où le changement temporel se traduit immédiatement sur le terrain de la transformation des comportements et des liens temporels qui régulent et garantissent les rites familiaux, individuels et amicaux.

On peut dire que face à la problématique du changement des horaires deux conceptions s'opposent. D'un côté, une culture politique qui favorise le marché comme facteur de croissance économique et du vivre ensemble, qui ne donne pas de valeur politique et culturelle aux liens temporels reliant horaires de travail, temporalités de la famille et traditions locales. D'un autre côté, les politiques temporelles, qui sont nées d'un regard orienté aux soins des corps et à la valorisation de la complexité des temps vécus et qui vise à maintenir continuellement ouvert le jeu de la conciliation entre l'horloge du care et la rationalisation des horaires publics.

Le projet Bolzano a fait le choix de traduire ces présupposés en termes d'une action publique qui consiste à agir selon la **culture politique du renouvellement participatif du contrat social**. Ce qui explique que le comité inter-adjoints, le bureau des temps, les artisans coiffeurs, les syndicats et les associations de consommateurs ont fait le choix de transformer la table des coiffeurs en

PARTICIPATION ET DIALOGUE URBAIN RURAL : LE NOUVEL ENJEU DES POLITIQUES TEMPORELLES ?

une **table d'initiative partenariale**. À travers ce choix s'exprime la « nature urbaine » des politiques temporelles dans le sens du soin de la civitas (citoyenneté). Les politiques temporelles vont au-delà des travaux des time geographers (école de T. Hägerstrand, dite école de Lund en Suède) qui ont travaillé sur les temps sociaux : elles s'attachent à étudier la nature et à décrire des liens existant entre la régulation et la structuration du temps social tels qu'ils sont générés par les systèmes d'horaires publics et collectifs et la temporalité de la ville construite.

LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE ET TERRITORIALE

Les politiques temporelles agissent différemment au regard de la décision administrative. Au lieu du « connaître d'abord, agir ensuite » [top down], qui donne un statut un peu totalitaire à la recherche, elle cherche à conférer de la dignité aux partenaires et à **transformer l'intérêt des parties en intérêt public**. Il s'agit de transformer les **parties prenantes en acteurs sociaux**. Une telle démarche induit le passage d'une **logique de négociation à une logique de co projection/co construction**. C'est là une caractéristique de toute l'expérience du Plan de Régulation des Horaires (PRO) de la ville de Bolzano.

Aujourd'hui, connaître avant d'agir n'est plus forcément nécessaire avec cette démarche de l'émergence du paradigme de la participation dans l'action publique. Partager, participer et apprendre sont des garanties d'une action réflexive, contrôlée, révisable et par conséquent rationalisable. Il s'agit là d'une critique implicite d'une approche « rationnelle » fondée sur des données « objectives » scientifiquement recueillies.

D'UN PARTENARIAT À DEUX VOIX À UN PARTENARIAT À QUATRE VOIX

Au début du projet, le bureau du temps a travaillé uniquement avec l'association des artisans coiffeurs (qui était institutionnellement existante auprès de la commune). Mais Inger Bauer Polo, la maire adjointe en charge des politiques temporelles, suivant en cela une démarche consubstantielle aux politiques temporelles, a élargi la table aux syndicats et aux associations de consommateurs.

La table bilatérale est devenue quadrangulaire ce qui marque le passage d'une logique de négociation à une logique de coprojection.

LES SYNDICATS PROMOTEURS DES POLITIQUES TEMPORELLES

En Italie, le fait que les syndicats soient partenaires de l'action publique est désormais une généralité au sein de la démarche d'innovation initiée par les tables de co projection mises en œuvre dans le cadre des politiques temporelles. À Bolzano, le laboratoire de cette implication des syndicats a été la table des nouveaux

horaires des coiffeurs. Les syndicats sont rapidement passés d'une logique contractuelle/conflictuelle visant à modifier le rapport de forces à une logique de co projection/co construction, orientée vers le fait de poser et résoudre le problème. Dans cette logique, les intérêts des employés deviennent une composante de la construction d'un environnement de vie et de travail profondément rénové, sur la base de critères d'équité entre les exigences des employés, des clients et des entrepreneurs. Les partenaires de la table de co projection ont partagé l'idée qu'il ne fallait pas viser à tout prix l'adéquation des horaires avec la demande, mais plutôt qu'il fallait concilier trois intérêts divers et opposés.

À travers cet exemple on constate qu'une administration qui n'est pas particulièrement sensible à accueillir l'innovation, mais est plutôt encline à ritualiser les processus organisateurs et décisionnels, est – sous certaines conditions politiques – tout de même disponible pour des processus innovants. C'est ce que l'on appelle la gouvernance.

AVANTAGES ET DÉSAVANTAGES DE TRAVAILLER AVEC TABLES PARTENARIALES

On peut être surpris que pour décider des horaires des coiffeurs, on soit passé par un processus long et souvent confus (deux années !! du 2 mai 1994 au 1er février 1996) au lieu d'une ordonnance du Maire.

On trouve de nombreux exemples en Italie notamment (mais aussi dans la plupart des autres pays) – avec la loi Bersini sur les commerces ou Veltroni sur les musées – de décisions unilatérales sur les horaires des services, qui en général ne satisfont personne.

En réalité, ce qu'il convient d'avoir à l'esprit, c'est que les horaires d'un service d'intérêt public (au sens large) mettent en jeu les horaires des employés et leur système d'organisation/articulation des temps sociaux d'un côté et de l'autre, ceux des utilisateurs qui pour le Maire sont avant tout des citoyens. Changer les horaires implique de trouver un nouveau contrat social qui induit des changements de comportements quotidiens des employés et de leurs familles, des citoyens et de leurs familles. C'est une action forte de changement des comportements et des budgets temps des familles et des citoyens.

La recherche qui avait été menée préalablement à la mise en œuvre de la table partenariale avait indiqué que les clients et les employés se déclaraient en général satisfaits des horaires existants mais qu'une part encore plus large était disposée à changer. Il s'agissait là d'un résultat inattendu car on attendait plutôt une évaluation de la gêne causée par les horaires en vigueur. On pensait que la demande de changement provenait d'une **nécessité**, ce qui aurait permis de trouver une argumentation pour résoudre le conflit d'intérêts entre

les artisans et les syndicats. **Le cadre disciplinaire qui a mûri avec les politiques temporelles a permis de trouver d'autres arguments de médiation et de décision qui ne reposent pas sur l'argument d'autorité et de la nécessité.**

CONCLUSION

Les politiques temporelles agissent sur la coordination des horaires publics et sur la structure sociale dans le but d'accompagner le changement temporel des pratiques de vie et de travail des citoyens/citadins installés dans la ville. **Elles ne tirent pas leur légitimité de la pure nécessité.** En d'autres termes, ce n'est pas seulement une politique qui vise à résoudre des problèmes, mais plus profondément, ces politiques sont inscrites dans la tradition culturelle du **projet urbain** qui prend soin de la ville parce que celle-ci est un bien/patrimoine commun, une valeur en soi, y compris en l'absence d'une pathologie à soigner et de besoins empiriques à satisfaire. De ce point de vue, les politiques temporelles sont proches de la culture de la projection/du projet urbain qui repose sur le caractère obligatoire par exemple, de fournir une maison à chacun, mais dont le projet n'est, au final, pas soumis à l'empire de la nécessité, mais bien plutôt à celui du soin de l'urbain en même temps que de la civitas. Peut être constate-t-on cela en Italie parce que de nombreux architectes et sociologues urbains sont impliqués dans les politiques temporelles, mais sûrement aussi en raison du **caractère urbain du temps social.**

Le cas des horaires des salons de coiffure à Bolzano est exemplaire au plan des résultats, du management du processus décisionnel et de l'apprentissage collectif. La longueur du processus a permis de définir un modèle de l'action publique en adéquation avec la tradition administrative de Bolzano notamment au regard de la nature du contrat social qui a sous-tendu l'action sur les horaires publics.

Enfin, on soulignera qu'avec les politiques temporelles, les acteurs s'engagent à changer leurs comportements, c'est-à-dire à ne pas agir dans une logique purement revendicative mais à adopter une posture partenariale et participative. Il s'agit donc d'une attitude fondée sur la **réflexivité** et sur la **réciprocité** dont le résultat conduit d'un côté, à avoir un regard sur ses propres attentes/contraintes et de l'autre à avoir la capacité de tenir compte des attentes/contraintes de l'autre. Ce qui est en jeu, c'est non seulement la médiation entre les intérêts propres à chacun des acteurs d'un côté et ceux de la collectivité de l'autre, mais aussi et surtout la prise en compte de l'intérêt commun, une attention portée au patrimoine commun, à sa préservation en même temps qu'à son renouvellement. C'est là le sens profond des tables quadrangulaires, car aucun acteur à lui seul ne peut prétendre définir ce qu'est le bien commun.

Le conseil de développement de la vallée de la Drôme

Marie DANJEAN

Animatrice pour le CLD Vallée de la Drôme

Les Conseils Locaux de Développement (CLD) sont des instances de participation instituées à l'initiative de la Région Rhône-Alpes. Ils sont la voix citoyenne des projets de territoire, traduits en Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA).

L'ensemble de la Région Rhône-Alpes compte ainsi une trentaine de territoires de projets, qui compte un CLD associé. Ces CLD ont une voix consultative, et un objectif de participation et de production. Si la forme est définie par la Région Rhône-Alpes, l'appropriation de cet outil par les territoires est souple. Le CLD Vallée de la Drôme réunit 51 communes.

Les CLD participent à des commissions de travail institutionnelles et ont la possibilité de s'autosaisir de thématiques spécifiques qui leur semblent des enjeux d'importance pour leurs territoires. Le CLD Vallée de la Drôme a ainsi créé les commissions suivantes : travail et qualité de l'emploi, déplacements, habitat (actuellement en sommeil), collège des associations, énergie (démarrage en septembre 2012).

Je vous propose d'évoquer ici l'action de la commission « déplacements » et ses initiatives en matière de participation.

Cette commission s'est réunie tous les 15 jours entre janvier 2011 et mars 2012 afin d'organiser :

- une consultation locale sur les initiatives de mobilité existantes ou ayant existé dans les 51 communes du territoire,
- une consultation auprès des habitant-e-s, pour mieux connaître leurs pratiques, et qui a fait émerger des problématiques d'horaires et de fréquence, mais surtout a permis d'identifier des questions d'usages et des possibilités d'amélioration de l'offre existante,
- un événement public fédérateur : le forum de la mobilité.

Le forum de la mobilité a été un événement au service du territoire et de ses habitants, mais aussi un temps de construction collective et participative. Il s'est déroulé sur deux jours. Premier jour : ouverture festive suivie d'un apport théorique avec une visioconférence du cabinet Inddigo/Intermodal. Le deuxième jour se sont tenus quatre ateliers, des expositions de véhicules anciens, des expositions pédagogiques et une émission de radio en public.

Les ateliers participatifs étaient accompagnés d'intervenants experts et ont permis de produire 5 fiches actions concrètes et opérationnelles :

PARTICIPATION ET DIALOGUE URBAIN RURAL : LE NOUVEL ENJEU DES POLITIQUES TEMPORELLES ?

- Fiche n°1 : équiper les bus de « racks » pour le transport des vélos accompagnant les voyageurs,
- Fiche n°2 : harmoniser les systèmes d'abonnement train et bus,
- Fiche n°3 : développer et inciter la mise en place de PDE et PDIE,
- Fiche n°4 : informer sur les lieux d'aires de covoiturage et sur le schéma bi-départemental de mobilité,
- Fiche n°5 : mettre en place une centrale de la mobilité type MOPI sur le territoire Biovallée.

Ces fiches-actions ont été présentées aux élus du territoire, et nous verrons dans les prochains mois comment elles sont intégrées au projet de territoire.

Cette dynamique s'est révélée être :

- Un lieu d'information et d'éducation populaire sur les questions de développement territorial, rendu possible par la rencontre avec des experts, et un regard sur les politiques d'aménagement des territoires voisins ;
- Un espace de rencontre entre les habitants qui a permis de croiser les regards (jeunes/séniors, nouveaux arrivants/populations implantées depuis plus longtemps sur le territoire, etc.) ;
- Un espace de dialogue entre élus et habitants : tandis que les élus s'enrichissent du point de vue des usagers, les habitants découvrent les contraintes de l'action publique.

L'enjeu aujourd'hui pour le CLD Vallée de la Drôme se situe dans le renouvellement des participants à cette dynamique d'expression citoyenne.

La participation à Aubagne

Magali GIOVANNANGELI
Présidente de la communauté d'agglomération
du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

LE TEMPS, LA GRATUITÉ, LA DÉMOCRATIE...

Trois thèmes qui, cloisonnés pourraient n'avoir rien à se dire ! Ces trois concepts envisagés ensemble font sens ! Au Pays d'Aubagne et de l'Étoile, la gratuité des transports a considérablement modifié les rapports sociaux des habitantes et des habitants entre eux et avec les chauffeurs.

Voyageuses et voyageurs sans tickets, sans rapports marchands aux déplacements, sans contrôle et sans fraude, ils/elles prennent le bus avec une augmentation de la fréquentation des lignes régulières de près de 180 % en 4 ans !

On se parle, on se déplace d'une cité d'où l'on ne sortait que

très peu vers le centre-ville, ou d'un village du territoire à l'autre. On y fait vivre l'actualité culturelle, sociale, artistique, politique sous des formes diverses et originales et on se rend d'un point à un autre autant pour du loisir que pour le travail ou pour des achats.

Une vitalité retrouvée, une appropriation citoyenne, (99 % des gens en sont satisfaits, hors de question de revenir en arrière !!).

Une jeunesse reconnaissante d'un droit nouveau, qui le dit, le danse, le chante !

ENTRE HOSTILITÉ ET HOSPITALITÉ, NOUS AVONS CHOISI !

Le rapport au temps évolue. Le temps d'un trajet prend une autre définition, une autre valeur. Le travail constant d'adaptation des horaires et des lignes ajouté à la perspective de deux transports en site propre bientôt réalité, nous permet encore des possibles et du progrès. Le temps d'un trajet où l'on invite les usagers à une rencontre, à un débat lié à l'ensemble des espaces participatifs existants sur Aubagne, est un atout considérable pour la démocratie.

L'avis des gens et la construction collective sur la base du trio indispensable – élu(e)s/citoyen(ne)s/service public – produisent des réponses qui modifient le rapport à la politique et transforment la cité joliment. On prend le temps de réfléchir, analyser, débattre et décider. C'est le temps de la dignité, du plaisir, de la citoyenneté.

Ce temps passé en rencontres collectives fait société. Les intelligences et la créativité sont au rendez-vous, ainsi que la réactivité et l'évolution du service public au contexte d'une société toujours plus complexe et aux gens qui la subissent... Au fond, Temps, Démocratie et Gratuité dialoguent, débattent, font sens.

Ce sens c'est celui de l'alternative à la grise et triste société du tout marchand qui nie l'humain au nom des profits. Parler des alternatives possibles, c'est essentiel, les faire vivre comme des réalités colorées et souriantes pour notre territoire, c'est fondamental !

De la ville au monde, ce sont des moteurs d'espoir et de civilisation.

Les ateliers participatifs sur la politique des temps à Brive

Martine De VENDEUVRE et Christiane LAVAL
Membres du conseil de quartier Grand Centre et du groupe de travail inter quartier « Politique des temps »

Nous avons choisi de participer au groupe de réflexions sur les politiques des temps pour assouvir un besoin de réflexions, d'échanges, de confrontations de points de vue. De plus cela nous a permis de travailler avec Jean-Yves BOULIN et de profiter de ses travaux et analyses. En tant que conseillères de quartier, nous sommes attachées aux démarches participatives qui permettent de rendre plus proche, plus « humaine » les collectivités territoriales, de dépasser les lourdeurs administratives et l'impression que nous avons parfois de perdre du temps dans des halls de pas perdus, à la recherche du papier qui manque ou qui ne correspond pas à la demande...

Il semble que la ville de Brive s'est engagée dans les politiques « temporelles » avec la conviction que le temps, dans toute sa diversité, est un élément clé de la qualité de vie des citoyens, de réduction des inégalités et de cohésion sociale, mais également d'un développement territorial soutenable.

En pratique, j'ai bien conscience de l'importance de cette notion temps pour la gestion de vie professionnelle et privée. Beaucoup d'ouvrages ont été publiés pour une meilleure gestion du temps.

Comme tout le monde, nous avons tendance à courir après le temps. Mais courir après le temps ne permet pas de gagner du temps. Nous pensons que la collectivité peut ou doit permettre d'améliorer ses services en tenant compte de nos contraintes temporelles en proposant certains aménagements (ouvertures de bureaux, guichet unique, crèches interentreprises...) sans de trop lourdes conséquences matérielles, financières.

Les temporalités sont bien différentes selon les âges, selon les catégories socioprofessionnelles.

Aussi les politiques temporelles ne restent-elles pas trop abstraites dans leur concept ?

Pour les autres, on s'interroge ! Comment réagissent les personnes qui n'ont pas accès à cet axe d'observation, de connaissances ?

Les durées et les horaires de travail des entreprises et des administrations, les temps de trajets, les temps d'accès aux services, mais également les temps familiaux, de loisirs, de la citoyenneté, etc. sont-ils définis, imposés, observés, améliorés, modifiés ?

Y a-t-il une réelle volonté de prise de conscience, par tous, de ces questions ?

Changer certaines habitudes, certaines attitudes n'est-ce pas, pour certains, se rendre moins actifs, moins productifs ? Mieux gérer ses rythmes quotidiens, c'est parfois avoir plus de temps, mais le temps ne fait-il pas peur ?

Les politiques temporelles sont particulièrement innovantes localement, elles ont des effets indéniables au regard de l'articulation des temps sociaux des individus (par exemple des ouvertures d'administrations plus adaptées, des contacts internet, des dossiers administratifs à télécharger, à remplir chez soi et renvoyer...). En fait, elles sont voulues par beaucoup de collectivités, mais le manque de temps, les rythmes soutenus sont souvent vécus comme une fatalité...

Beaucoup de gens pensent qu'ils existent parce qu'ils courent après le temps (même en vacances) !

Pour ma part j'observe qu'à Brive des propositions concrètes ont été mises en place, les concerts sur le pouce en sont un exemple.

Notre groupe du conseil de quartier travaille sur le « temps du dimanche ».

Ce sujet nous a paru être une évidence, mais il nous amène à nous interroger sur nous même. La semaine, nous n'avons pas de temps, elle est fortement rythmée par des activités. Le dimanche ce rythme change et nous avons l'impression que notre ville est moins animée alors qu'il apparaît qu'un grand nombre d'activités sont proposées, que des cafés, des lieux de rencontres sont ouverts.

Ce changement de rythme : moins d'obligations, le temps libre remplace celui du travail, des achats, la vie privée prend le pas sur la vie professionnelle ou publique, nous poserait-il problème ? Ce jour-là, aurions-nous des difficultés à trouver notre rythme ?

Voilà une des problématiques que les politiques temporelles nous ont permis d'aborder. Un questionnaire sur le temps du dimanche à Brive a été distribué à la population et l'analyse des résultats nous permettra de poursuivre notre réflexion et de faire des propositions à la collectivité.

Grâce à cela, nous avons contribué à notre niveau, à la sensibilisation de la population à cette notion de temporalité.

L'université rurale du Pays de Combraille en marche

Nicolas TAILLANDIER
Directeur du Pays de Combraille

À travers son Université Rurale, le Pays Combraille en Marche entend créer des lieux, des moments et des supports pour engager le dialogue et réfléchir de concert avec les habitants à des questions qui intéressent leur quotidien.

PARTICIPATION ET DIALOGUE URBAIN RURAL : LE NOUVEL ENJEU DES POLITIQUES TEMPORELLES ?

L'Université Rurale s'apparente à une sorte de « saison culturelle » dédiée à un thème spécifique qui se déroule sur une année, tous les deux ans. Le jardin en 2007, la maison en 2009, les circuits-courts et la valorisation des ressources locales en 2012 sont les thèmes retenus jusqu'à présent par le Conseil de développement du Pays. Chaque fois, élus, habitants, techniciens, partenaires sont invités à vivre une expérience commune à travers différentes actions.

Au-delà des rencontres et de la mise en réseau des acteurs locaux, l'Université Rurale permet d'ouvrir des espaces d'innovation en marge de la structure. Un peu à l'écart des urgences et des contraintes quotidiennes, peuvent ainsi germer certaines idées nouvelles susceptibles parfois d'impacter les projets ou les politiques du territoire, comme la création de l'Atelier Local d'Urbanisme Rural (ALUR) en 2011.

L'Université rurale relève presque finalement d'un mode de gouvernance pour créer une culture partagée, « faire monter le niveau » pourrait-on dire, pour éclairer les décisions futures et accompagner les mutations du territoire.

Nicolas Taillandier, termine sa présentation en montrant en images les 8 actions menées lors de l'Université Rurale 2009/2010 sur le thème de la maison :

- la journée de lancement,
- l'édition du guide Rénover sa maison,
- l'appel à idées sur les maisons innovantes,
- les stages découverte de l'éco construction,
- les ateliers d'étudiants en architecture,
- histoires de maisons, paroles d'habitants,
- le voyage à la rencontre des artisans,
- l'approche durable de l'urbanisme.

La synthèse de ces travaux est disponible dans l'Album de l'Université Rurale.

II - La mise en œuvre du temps de la participation dans les collectivités territoriales

Animé par Jocelyne BOUGEARD

Adjointe au Maire de Rennes, déléguée au temps de la ville et aux droits des femmes

Temps des élus, des citoyens, des agents et système décisionnel local

Denys LAMARZELLE,

Docteur en Sciences de Gestion, Directeur de l'Economie au Conseil Général de Côte - d'Or

Qu'en est-il de la relation élus/techniciens/citoyens ? Sommes nous prêts à inclure le temps de la participation dans nos procédures administratives et si oui comment ? Vastes questions que je vous propose d'aborder ici.

LE TEMPS DES CITOYENS, DES ÉLUS ET DES AGENTS PUBLICS EST-IL LE MÊME ?

Je ne souhaite pas être caricatural dans mon approche. Bien évidemment, les citoyens, les élus et les agents publics ont tous le souci prioritaire de l'intérêt général et du bien public. Et ceci dans le cadre de la mise en œuvre du projet pour la cité qui est porté par les élus locaux issus de la population du territoire concerné.

Cela dit, on peut constater dans les faits au travers des comportements et des rôles de chacun, quelques grandes tendances qui ont une incidence sur leur vision du temps.

Le temps des citoyens c'est surtout le présent

La logique même de la démocratie participative veut que le citoyen exprime ses besoins, et généralement il ne s'en prive pas.

Et ses besoins sont centrés autour des questions qu'il juge alors importantes, qui se posent immédiatement à lui. Cela est souvent lié à son environnement immédiat, à des problèmes qu'il a rencontré la veille ou la semaine avant. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas sensible aux grandes questions d'intérêt général, mais la réponse à ces questions là est dans une autre dimension pour lui.

Si je fais référence à mon expérience de membre du conseil de

quartier de Dijon nord, lorsque je rencontrais des voisins à la suite d'une réunion récente, quand j'essayais de leur parler de médiation, de projet tramway ou de redéfinition de la carte scolaire, j'avais une écoute polie... mais tout de suite après on me posait des questions qui tournaient autour d'attentes très immédiates : « Quand est-ce que l'on va enfin mettre en place cet aménagement routier pour ralentir les véhicules près de l'école, cet arrêt de bus pour éviter aux personnes âgées de marcher trop longtemps, ces terrains de jeux pour nos adolescents afin qu'ils aient de quoi occuper leur temps libre etc. »

Le temps du citoyen, c'est le plus souvent le temps présent. C'est avant tout l'immédiateté, voire l'urgence. Il s'investit, et il continuera à s'investir, s'il voit des résultats concrets à ses préoccupations. Et pour cela, dans les faits, il a besoin de constater le résultat de ses efforts, de son investissement, de son engagement. Et ceci rapidement.

Le temps des élus s'échelonne de mandats en mandats

Par définition, la démocratie dite représentative est composée d'élus issus du suffrage universel. Ceux-ci se sont présentés devant leurs électeurs et leur ont proposé un programme dans lequel ils ont clairement explicité leur projet pour la collectivité.

Dans ce programme, le déroulé des différentes actions à mener est nettement visible sur la durée du mandat.

Les élus sont particulièrement sensibles à la définition de leurs programmes, car au final, c'est en bonne partie sur ces programmes que leur action sera jugée quand ils se représenteront devant leurs électeurs. Sans compter que l'opposition sera attentive à mettre en évidence les promesses de campagnes irréalistes et les engagements non tenus...

Qu'il le veuille ou non, et sans faire de démagogie pour autant, le temps de l'élu est calqué sur la durée du mandat la plupart du temps, voire cadencé sur plusieurs mandats. Ceci parce que l'électeur citoyen, qui écoute l'élu qui se représente, lui pose ensuite la question suivante de manière plus ou moins nuancée : « Oui, c'est bien ce que vous voulez faire pour l'avenir, mais qu'avez vous fait durant le mandat passé ? »

Le temps de l'élu, si c'est certes le présent, c'est aussi et surtout le futur proche. Car il sait bien qu'un jour viendra, tôt ou tard, où il lui faudra rendre des comptes

Le temps de l'encadrement s'inscrit dans la durée

Je vais faire d'abord référence au temps de l'encadrement.

L'agent public est là par définition pour permettre la concrétisation des politiques publiques. Mais si son rôle d'exécutant est clairement défini, il est amené à faire partie du processus décisionnel des politiques publiques en étant force de proposition auprès des élus.

Et une des spécificités française est bien là : le système décisionnel repose sur la complémentarité d'action entre l'élu, qui a la légitimité politique du pouvoir décisionnel, et les agents qui possèdent les informations techniques, le plus haut responsable des services étant le directeur général. C'est ce que certains appellent parfois « l'aigle à deux têtes », ou la double hiérarchie, dans la mesure où, si le chef de l'exécutif, le maire ou le président, préside aux destinées politiques, le directeur général est en charge du management quotidien de l'institution.

Dans ses diverses tâches et missions, l'agent public doit donc participer aux nouveaux projets initiés par les élus et pour cela maîtriser parfaitement leur vision du projet de la cité.

Cela dit, quotidiennement, il se doit d'être attentif aux sollicitations des citoyens qui demandent souvent des réponses quasi immédiates.

Et l'urgence des nouvelles tâches à accomplir s'accompagne bien sûr des tâches relevant de l'entretien courant des programmes en cours. Cet entretien courant est une tâche indispensable, mais qui, n'étant pas très visible en termes de communication n'en fait pas toujours une priorité.

Ce qui fait que les agents publics se trouvent parfois en désaccord avec leurs élus. Ce sont souvent eux qui attirent parfois leur attention sur l'utilité de créer un nouvel équipement public, qui se concrétiserait au détriment de la rénovation d'équipements plus anciens.

Dans les faits, entre l'entretien des reliquats des projets passés, les rénovations des projets actuels, et la mise en place des projets futurs, le temps de l'agent c'est à la fois le passé, le présent et le futur.

Ces trois approches temporelles sont parfois divergentes mais forcément complémentaires, selon que l'on se réfère au passé, au présent ou à l'avenir.

Prenons le cas assez classique du patrimoine routier. L'élu souhaitera dans son bilan de mandat mettre en évidence les nouveaux aménagements réalisés avec les impacts sur le trafic routier, l'amélioration de la sécurité, etc.

Le citoyen souhaite qu'il soit répondu immédiatement à des questions qui le préoccupent souvent dans l'urgence, notamment la qualité des couches de roulements et la sécurité autour des lieux publics, notamment les écoles.

Quant à l'agent public, il sait très bien qu'il doit prendre en compte les préoccupations des élus de création de nouveaux aménagements, tout en répondant aux urgences de la population. Mais il a un souci supplémentaire concernant l'entretien des voiries et des équipements courants, dans la mesure où des petites réparations sur l'ensemble du patrimoine de la collectivité sont nécessaires

PARTICIPATION ET DIALOGUE URBAIN RURAL : LE NOUVEL ENJEU DES POLITIQUES TEMPORELLES ?

régulièrement pour éviter de laisser se dégrader un équipement qui deviendrait très coûteux à rénover, voire à remplacer un jour. Dans les faits, on pourrait faire une comparaison entre le temps dont dispose l'acteur considéré au sein de la collectivité et ses attentes en matière d'obtention de résultats.

Si j'osais, je dirais que le citoyen qui est sur une logique de court terme a le comportement d'une personne « vacataire », c'est à dire un contrat court.

De son côté l' élu, qui possède le contrat que lui a donné grâce à son élection la population, a une logique de « contractuel », c'est à dire une sorte de CDD, un contrat à durée déterminée.

Enfin, qu'il soit fonctionnaire ou de droit privé, l'agent public qui a la durée devant lui a un comportement de « CDI », contrat à durée indéterminée, sa mission dépassant forcément les échéances des élections locales.

Mais au final, si la vision du temps de ces acteurs est parfois différente, il n'en demeure pas moins qu'elle est complémentaire et que c'est cette complémentarité qui est le moteur de la dynamique territoriale.

Abordons la mise en place des politiques temporelles face au système décisionnel local au travers de la question : quel est l'impact des politiques temporelles sur la relation élu/technicien/citoyen ?

Le système décisionnel territorial classique est basé sur deux éléments incontournables : la légitimité démocratique issue des urnes qui confère la décision politique à l' élu, et l'expertise détenue par les agents publics qui permet à l' élu de faire les bons choix. C'est de cette bonne relation entre élus et agents que sont issues les différentes politiques publiques de la collectivité.

Un fait nouveau cependant : l'avènement de la démocratie participative a eu tendance à faire évoluer ce système, dans la mesure où souvent l' élu a besoin de l'agent public pour expliquer techniquement à la population lors de diverses concertations les conséquences des solutions proposées pour résoudre un problème identifié.

L'expérience a démontré que ce n'est pas forcément évident pour le technicien de se trouver en situation de répondre à de multiples questions pouvant être décousues, dans une certaine confusion parfois.

Car l'expression citoyenne directe souvent spontanée, n'a pas l'antériorité de l'historique des dossiers, ni la connaissance des cadrages juridiques et réglementaires.

Cela amène un nouveau type de relation agents/citoyens, qui demande aux agents d'être en situation de répondre aux sollicitations des citoyens à partir de problèmes quotidiens, ceci débouchant petit à petit sur la formulation concrète de projets.

Aujourd'hui, on constate parfois que les politiques temporelles

perturbent les politiques traditionnelles. Dans les faits, la société a développé des créneaux horaires en séparant le temps du travail des temps hors-travail, ce qui a pour conséquence de limiter voire d'empêcher l'accès au service public de certains publics.

D'où la démarche temporelle qui réfléchit à un meilleur cadencement des créneaux de services offerts à la population.

Mais si les temps de travail et les temps hors-travail sont ce qu'ils sont aujourd'hui, ce n'est pas un hasard. Cela est lié en grande partie au code du travail et au statut de la fonction publique qui définissent l'encadrement et la flexibilité des horaires.

Car si l' élu veut imposer sans concertation des allongements d'horaires pour répondre à des demandes citoyennes, il est fort probable qu'il se retrouvera face aux mobilisations unanimes syndicales dans un premier temps, puis face au juge administratif dans un second. Sans compter qu'une couverture médiatique, dirigée par les observateurs toujours attentifs de ce que fait l'équipe en place, pourrait alors se retourner contre lui et contre sa bonne volonté de départ...

On voit bien ici qu'une politique temporelle nécessite une réflexion commune entre les élus et les agents publics.

Cela dit, si a priori, les demandes des citoyens semblent parfois s'opposer aux réalités du fonctionnement des services, elles peuvent aussi amener les services à réfléchir à leur légitimité au final. Prenons le cas d'un service ouvert au public dont les horaires classiques seraient 8h-12h, 14h-18h. On sait bien que concrètement ceux qui peuvent utiliser de tels services sont le plus souvent les personnes qui ne sont pas dans la vie active. Le service est donc sous-utilisé en horaires classiques, et si une matinée d'ouverture est prévue par exemple le samedi matin, c'est souvent la queue au guichet.

La logique voudrait donc que l'on allonge les horaires journaliers pour permettre à plus de personnes d'y accéder après le travail. Mais cette logique doit prendre en compte que le service est assuré par des agents qui revendiquent des horaires « normaux », et que les syndicats du personnel sont là pour y veiller. Et réagir si le besoin s'en faisait sentir.

J'ai en tête la remarque d'un élu qui voulait adapter les horaires de l'accueil de la petite enfance en fonction des besoins des usagers. Je cite : « Je suis tombée des nues quand j'ai vu que les premiers à bloquer ce que je considérais comme une amélioration étaient les syndicats ! J'ai dû négocier avec eux... mais au final ce que j'ai réussi à faire évoluer était plutôt marginal ». Elle a elle-même constaté que si le chef de l'exécutif représente l'autorité territoriale, les agents des collectivités peuvent avoir parfois certaines « inerties » préjudiciables...

Cela dit, et c'est là un fait important dont doivent avoir conscience les agents, si les horaires devaient rester classiques, et donc que

l'établissement soit sous-utilisé en permanence, il est probable qu'il soit remis en question à un moment donné, voire qu'il disparaisse un jour ou l'autre. Par manque de « rentabilité », ou plus exactement par manque de clientèle. Et donc dans ce cas là, les postes de ces agents pourraient être mutés s'ils sont fonctionnaires (mais ce n'est pas forcément évident quand on travaille dans le secteur culturel de se retrouver par exemple à la cuisine centrale, et vice versa...), voire disparaître s'ils sont sous contrat.

COMMENT FAIRE BOUGER LES LIGNES ? FAUT-IL UNE ORGANISATION OU UN MANAGEMENT SPÉCIFIQUE ?

Le management correspondant doit donc prendre en compte ces éléments pour mettre autour de la table de concertation les élus, les citoyens, et les agents (ou leurs représentants). Et c'est ensemble, dans une démarche collective et constructive, qu'ils arriveront à « faire bouger les lignes », afin que tout le monde s'y retrouve.

Cette question est importante car c'est de sa réponse que découlera (ou pas) la réussite d'une politique temporelle locale. Cela concerne au premier chef les élus, car il est très clair que cette démarche se réalise sous leur contrôle. Ce sont eux qui décident au final.

La structuration de la démarche est d'abord nécessaire. Car une nouvelle volonté politique validée par les élus qui n'est pas prise en compte officiellement d'une manière ou d'une autre dans l'organisation interne n'est qu'un vœu pieux, une volonté d'affichage mais sans suivi réel.

Cette structuration peut aller de la sensibilisation générale des services par des actions de communication interne, à la mise en place d'un poste de chargé de mission, ce chargé de mission pouvant être pris sur les forces vives de la collectivité ou être une création de poste. Si c'est le cas, il peut avoir une durée de vie plus ou moins variable.

LA CRÉATION D'UN GROUPE DE RÉFLEXION EST INDISPENSABLE

Dans un premier temps, il peut être envisagé la création d'un groupe de réflexion interne aux services de la collectivité en faisant appel au volontariat. Ce groupe, qui comprendra des agents publics et quelques élus, pourra recevoir des citoyens-usagers pour faire le point de leurs attentes.

Ce qui est certain, c'est qu'il est nécessaire que cette réflexion soit partagée entre élus et agents au sein d'une cellule, d'un espace de réflexion, d'un groupe projet... ou autre structure permettant l'expression libre et sereine de tous.

On peut même imaginer que pour initier la démarche, un ou des citoyens viennent ponctuellement présenter leurs attentes et participer aux débats préliminaires.

Pour mener ce type de concertation, il est nécessaire que la collectivité possède des ressources d'expertise dans les domaines de la mobilisation des ressources humaines, du management par projet et bien sûr de la démocratie participative.

La communication autour du message interne est très importante. Il faut bien avoir en tête que cette démarche d'interrogation sur l'adaptation du service public local aux contraintes de temps des usagers dérange un tant soit peu l'organisation établie et donc les agents chargés de mettre en œuvre ce service public. Et cela peut être compréhensible dans la mesure où ces agents ont été embauchés par rapport à une organisation du travail donnée.

Il est important d'envisager une formation pour que chacun parle le même langage et que chacun connaisse les contraintes et les ressources des autres. Si les difficultés d'utilisation de certains services publics locaux sont parfois inconnus des agents, le statut de la Fonction Publique Territoriale est tout aussi mystérieux pour les usagers citoyens. D'où l'utilité que chacun connaisse un peu mieux le mode de fonctionnement de l'autre.

Il est possible qu'au début chacun reste sur ses prérogatives et que les positions restent fermes. Cela dit, en se mettant autour de la table, en discutant, en expliquant, en proposant, on arrive généralement à trouver des solutions, même si ces solutions ne sont pas idéales du premier coup.

Cette phase de « diagnostic » sera ensuite suivie d'une phase de « proposition » pour envisager des réponses concrètes précises. En fait cette méthodologie est assez classique quand on veut mettre en place un projet d'entreprise dans le secteur privé et un projet d'administration dans le public. C'est la meilleure manière d'associer positivement le personnel aux évolutions nécessaires de la structure.

UNE DONNÉE À PRENDRE EN COMPTE : L'AGENT PUBLIC EST AUSSI UN CITOYEN

Par exemple, si le citoyen souhaite bénéficier d'allongement de créneaux horaires pour récupérer son enfant le soir à la crèche, il faut pour cela que l'enfant soit gardé plus longtemps, et donc qu'un agent soit présent plus longtemps par rapport aux horaires que je qualifierais de « classiques ».

Si l'on demande à l'agent public s'il est d'accord avec cette demande du citoyen, il le sera certainement dans l'absolu... sauf peut-être s'il est lui-même l'agent concerné qui restera plus longtemps le soir. Car on peut penser que l'agent public n'est pas forcément mobilisable au delà des horaires traditionnels, lui-même étant aussi citoyen et pouvant avoir des engagements... ou des enfants à récupérer par ailleurs.

Là est une des clés de la réussite de l'opération. Il faut donc trouver le moyen de rendre réellement participatif l'agent public à la démarche. Par une compensation, un échange, une contribution

PARTICIPATION ET DIALOGUE URBAIN RURAL : LE NOUVEL ENJEU DES POLITIQUES TEMPORELLES ?

nouvelle. Bien sûr, la compensation peut être financière. Cela dit, elle peut être aussi en temps et durée de récupération si l'activité est saisonnière. Dans ce domaine, l'imagination est au pouvoir pour déterminer la contribution qui permettra la mise en place d'une telle politique.

EN CONCLUSION, JE DIRAI QUE LE TEMPS DE LA DÉCISION C'EST LE TEMPS DE L'ENTENTE DES ACTEURS DE CETTE DÉCISION

Cela amène un nouveau type de relations élu/fonctionnaire/citoyen, qui demande aux élus d'être les médiateurs entre les citoyens et les agents publics, aux agents d'être en situation de répondre aux sollicitations des citoyens à partir de problèmes quotidiens qui débouchent petit à petit sur la formulation concrète de solutions, aux citoyens d'exprimer leur besoin tout en étant conscient des contraintes de l'organisation territoriale.

Il y a là en émergence une modification notable du système décisionnel local et du partenariat citoyens/élus/agents publics. Mais c'est sur cette nouvelle organisation, issue de nouvelles méthodes de management, que repose pour une bonne part la réussite des politiques temporelles.

Au final, il semble que les trois domaines que sont la démocratie participative, le développement durable et la démarche temporelle des collectivités aient de nombreux points communs. Car elles intègrent toutes plus ou moins fortement la participation citoyenne, ce qui amène à mettre en place des outils de veille, d'écoute, de concertation et de partenariat en direction des populations locales.

C'est sans doute de la plus ou moins grande capacité à susciter, créer et faire vivre ces outils que dépendra la réussite de ces politiques publiques locales.

DÉBAT

Julie BIRET

Conseillère municipale de la ville de Niort

Il me semble important que nos différentes démarches de participation ne se limitent pas aux temps de décision et de concertation, mais qu'elles intègrent aussi les temps de formation. En effet, les attentes des habitants se confrontent parfois à celles des agents du service public qui viennent présenter leurs projets. Or ces agents ne sont pas systématiquement formés à la concertation. En outre, du côté des citoyens, l'intérêt général ne va pas toujours de soi : c'est un concept vers lequel il faut parfois conduire les gens. Selon moi, ce sont les élus qui sont les garants de l'intérêt général et, dans une certaine mesure aussi, les Conseils de quartier.

Denys LAMARZELLE

**Directeur du service départemental de l'action
économique du conseil général de Côte-d'Or**

Je partage tout à fait votre avis sur les temps de formation. L'intégration des temps de formation était d'ailleurs l'une des conditions que j'avais posées lorsque j'avais accepté de me présenter à l'élection pour la vice-présidence des Conseils de quartier de Dijon Nord. La mise en place des Conseils de quartier a été difficile, moins à cause de freins stratégiques ou politiques qu'à cause d'obstacles matériels ou langagiers. À Dijon, il a fallu près d'un an pour organiser des formations à la concertation.

Patrice VUIDEL

Maire-adjoint de la ville de Pantin

Il faut penser les dispositifs de participation comme des processus formatifs. Un temps de formation de deux ou trois jours peut parfois être nécessaire au démarrage d'un Conseil de quartier, mais le moment de l'échange entre les élus, les habitants et les techniciens doit s'appréhender comme un processus formatif au cours duquel chacun s'engage à essayer de comprendre un point de vue, une réalité, etc. C'est à cette condition que la démarche de participation aboutira à des résultats de qualité. Malheureusement, cette démarche n'est pas suffisamment appréhendée de cette manière.

Le temps de la concertation à l'échelle des territoires : le dialogue urbain rural

LE DIALOGUE URBAIN RURAL : UNE RÉPONSE À LA MUTATION DES TERRITOIRES DE VIE DES FRANÇAIS

Vincent CHASSAGNE

Expert associé à Mairie-conseils - Caisse des dépôts

Mairie-conseils est un service d'intérêt général que la Caisse des dépôts propose en priorité aux élus. Pour ma part, je suis spécialisé dans les questions liées au développement rural, à la gestion de l'espace et aux relations entre l'urbain et le rural, et plus généralement aux relations interterritoriales ou intercommunautaires, qui ne sont pas toujours évidentes.

Je vais évoquer un travail réalisé en 2009 et 2010, qui a donné lieu à la mise en place d'une plateforme d'échanges entre territoires de mixité urbaine et rurale. Plus précisément, nous avons mené des investigations sur 18 territoires comprenant différents types de pôles urbains (territoires organisés autour de villes de moins de 20 000 habitants, territoires organisés autour de villes de 20 000 à 50 000 habitants, etc.).

NOUVEAUX TERRITOIRES : UNE ÉVOLUTION TRÈS RAPIDE

Dans le pays Cœur d'Hérault, un tiers des actifs environ travaillent dans l'agglomération de Montpellier. La population de la Communauté de Communes de Clermont-l'Hérault, au cœur de ce pays, est passée de 17 000 à 22 000 en six ans. Dans le pays de Saint-Brieuc, l'artificialisation des sols a crû de 24 % entre 2000 et 2007. Dans le pays du Grand Pau, la première couronne a vu sa population bondir de 67 % en dix ans, tandis que le nombre d'habitants a diminué en centre-ville. La croissance a été de 26 % dans les zones rurales plus éloignées. En dix ans, 38 % des habitants du Pays (soit l'équivalent de la ville de Pau), ne résidaient pas au même endroit 10 ans auparavant. Ces statistiques illustrent un phénomène d'explosion des mobilités qui s'observe un peu partout en France, y compris dans les zones rurales assez éloignées des villes.

Ce phénomène s'accompagne d'une évolution de la demande sociale. Les Français ont un désir de campagne et de nature, et expriment un besoin de mobilité – ils parcourent en moyenne 45 km par jour si l'on intègre l'ensemble des déplacements et 25 km par jour ouvré en semaine. Les territoires « vécus » par les habitants sont de plus en plus vastes et à quelques exceptions près, se situent à la fois en ville et en campagne.

Les habitants utilisent des fonctions qui ne sont pas toujours physiquement concentrées dans les pôles urbains, puisque certaines peuvent se répartir et se hiérarchiser sur l'ensemble d'un territoire, et que le rural peut s'imaginer aussi en termes de fonction.

De plus en plus, les habitants se réfèrent à des bassins de vie et des bassins d'emplois, qui commencent à se confondre. Ces bassins sont à la fois urbains et ruraux. De fait, les enjeux du dialogue urbain-rural deviennent de plus en plus importants. C'est de plus en plus à l'échelle de ces territoires de mixité que doivent être pensés : l'organisation des services, le développement des activités économiques, les équipements structurants, l'organisation des déplacements, notamment entre la ville et les communes environnantes mais aussi en zone rurale, la gestion des ressources, la maîtrise de l'urbanisme et du foncier...

NOUVELLES GOUVERNANCES : ÉVOLUTIONS LENTES

Les gouvernances opérationnelles ne sont pas nécessairement adaptées à ces nouveaux périmètres. Or les enjeux se jouent de plus en plus souvent à ces niveaux.

On compte 5 niveaux dans la progression du dialogue et de la coopération, telles les marches d'un escalier, les territoires les franchissent lentement : première marche, dialogue informel / deuxième marche, dialogue au cas par cas / troisième marche, dialogue à partir de schémas / quatrième marche, prospective et stratégie / cinquième marche, pilotage et gouvernance.

DES OBSTACLES À IDENTIFIER

• L'obstacle des échelles

Les élus font face à des problématiques qui dépassent souvent le cadre de leurs périmètres d'élection. On ne peut plus dire « à chaque échelon ses enjeux ».

Pour gérer la ressource en eau, il faut à la fois raisonner à l'échelle des bassins, à l'échelle des EPCI compétents, à l'échelle des communes... Il en est de même pour de plus en plus de sujets (les services, les transports, l'économie...). Nous sommes en présence de décalages entre des pratiques de gestion des institutions encore trop stratifiées et les nécessités de gestion multi échelles des problématiques.

• L'obstacle de la complexité

Les territoires de mixité urbain-rural sont complexes. Cela oblige à prendre en compte une multitude de données, de points de vue, d'intérêts, de possibilités, de contraintes... Quels que soient les modes d'organisations juridiques, les diverses composantes urbaine, périurbaines et rurales ont besoin d'investir du temps pour mettre en commun les informations, les réflexions et les propositions : pour mieux cerner les problèmes qui se posent à tous, pour élaborer ensemble des réponses adaptées, pour se donner des ambitions, pour décider collectivement, pour piloter ensemble des schémas, des actions, des projets.

• L'obstacle de la méconnaissance et des représentations

Il reste encore des clichés sur la ville et la campagne (ville dé-pensière contre campagne qui ne contribue pas aux charges de centralité, par exemple). Ils ne peuvent s'estomper que par l'interconnaissance et la mise à plat des données financières.

• L'obstacle de la légitimité politique

Les élus tirent leur légitimité au niveau local, ce qui les oblige d'abord à se soucier des intérêts du territoire dans lequel ils ont été élus. Les procédures et structures à échelle bassin d'emploi (Pays, SCOT...) ont des difficultés à rassembler beaucoup d'élus.

• L'obstacle des moyens et de l'ingénierie

Les services techniques urbains sont beaucoup plus étoffés et spécialisés que les services ruraux. Les cultures sont différentes. D'une manière générale, on manque de réseaux d'ingénierie pour organiser le travail à l'échelle du grand territoire et le coupler avec les approches plus locales : manque de coopération entre groupements de communes et manque de coopération avec les partenaires institutionnels sur la durée. On manque également de coopération public/privé. Il faut bien entendu pour organiser ces réseaux une forte volonté politique et s'appuyer sur des projets concrets.

PARTICIPATION ET DIALOGUE URBAIN RURAL : LE NOUVEL ENJEU DES POLITIQUES TEMPORELLES ?

DES LEVIERS DE COOPÉRATION À MOBILISER

• Partager les connaissances et dialoguer

Il y a sur tous les territoires de vie des habitants, une mine considérable de connaissances qu'il est intéressant de rendre accessible, de rassembler pour favoriser les regards de synthèse, d'utiliser pour les différents schémas et projets, pour organiser sur ces bases des temps de rencontre et de dialogue.

• Repenser les projets de territoire

Le dialogue doit permettre d'imaginer des projets « d'urbanité rurale » ambitieux qui intègrent la demande de nature des habitants et leurs nouvelles exigences en matière d'habitat, de services, d'emploi, avec prise en compte des temps et de la qualité de vie. Plutôt que la juxtaposition des démarches, il faut viser : la coordination des procédures et des moyens, des synthèses et des projets de territoires charpentés par les travaux sur les sujets concrets, la mobilisation simultanée des élus et des forces vives des différentes échelles territoriales et de nouvelles manières de travailler ensemble.

• Solliciter des contrats uniques

Les différents contrats des grands partenaires peuvent générer des cloisonnements entre l'urbain et le rural. Le temps passé à les préparer et à les réaliser est autant de temps non passé ensemble... De plus, leur multiplicité donne lieu parfois à une certaine fragmentation des approches.

Il faut au contraire favoriser les convergences en articulant dans un contrat unique les différentes politiques qui concernent simultanément les parties rurales, périurbaines et urbaines des grands territoires.

• Améliorer les schémas

Les schémas réalisés sur des objets concrets permettent à la fois de bien traiter d'enjeux communs et de faire progresser le dialogue et la gouvernance.

Quelques clés de réussite : concevoir le schéma comme une démarche à moyen ou long terme, créer un pilotage réunissant des élus urbains et ruraux et disposer de moyens d'animation, activer en parallèle les différents niveaux d'intervention, avoir une approche spatiale, élaborer le schéma de manière aussi démocratique que possible associant élus et société civile, déboucher sur des décisions et sur une programmation, évaluer et améliorer en continu comme pour les agendas 21.

• Favoriser les mutualisations et les solidarités financières

Les mutualisations peuvent concerner : des équipements et des services, des moyens en ingénierie, des moyens financiers. Elles peuvent permettre : de mieux assurer les grandes fonctions favori-

sant l'attractivité du territoire commun, de bien raisonner les mobilités et la répartition des services, de remédier à des inégalités territoriales, de mieux organiser la gestion de l'espace et l'offre de nature.

• Promouvoir les gouvernances coopératives

Les gouvernances ne se décrètent pas elles se construisent finement au fur et à mesure des projets et des avancées concrètes. Plusieurs ingrédients : une forte impulsion politique des principaux élus, une assemblée qui débat et pilote, avec des commissions actives et qui veille à entretenir ses liens avec tous les élus des échelons locaux, des gouvernances opérationnelles ou programmatiques qui vont permettre de « mettre en mouvement » des élus et des acteurs pour travailler simultanément à plusieurs échelles, une mobilisation effective d'acteurs économiques et sociaux à la fois dans un rôle de proposition et dans les programmes opérationnels, une ingénierie de qualité, mutualisée organisée en réseau et apte à travailler en équipes sur plusieurs échelles, un système d'évaluation simple et participatif visant à permettre une amélioration continue.

DIALOGUE URBAIN RURAL ET TEMPORALITÉS

Nous sommes en présence d'un décalage temporel entre la mutation rapide des territoires vécus et l'évolution lente des systèmes de gouvernance.

Les usages et les représentations espace/temps des habitants évoluent très vite. Le temps des habitants intègre des interactions entre les secteurs urbains périurbains et ruraux. Tous les acteurs perdent des temps et pourraient en gagner par de meilleures coopérations.

Ceci pose la question des démarches d'analyse des temps à l'échelle des grands territoires vécus de type bassins d'emploi, de l'évolution des pratiques de gouvernance, du rôle des grands partenaires pour favoriser les bonnes démarches.

Une piste parmi d'autres serait d'inventer des démarches qui valorisent le temps du vivre ensemble sur un grand territoire.

Exemple : la démarche Lien Social et Solidarités de Proximité du Parc Naturel Régional Scarpe ESCAUT.

Qu'en pense *Tempo Territorial* ?

Jocelyne BOUGEARD

Adjointe au maire de Rennes, déléguée aux temps de la ville et aux droits des femmes

Il me semble important que le président de *Tempo Territorial* présente son analyse du dialogue entre villes et campagnes, en distinguant le cas particulier du périurbain, qui n'a malheureusement pas été évoqué depuis le début de ce colloque.

Dominique ROYOUX

Comment l'association *Tempo Territorial* peut-elle, à partir de ce colloque, établir une sorte de feuille de route pour travailler jusqu'aux prochaines élections municipales, cantonales et régionales, les trois horizons à court terme qui vont structurer les politiques temporelles ?

Je considère que cette édition des *Temporelles* a été excellente, notamment pour la richesse de ses apports, et ce même si, jusqu'à hier soir, nous avons davantage parlé de participation que de dialogue entre villes et campagnes. Nous avons heureusement rétabli l'équilibre ce matin, en évoquant précisément les enjeux que représente ce dialogue.

La journée d'hier a surtout permis de réaliser une revue de détail des capacités d'innovation des territoires ruraux. En cherchant des complémentarités entre villes et campagnes, nous avons entamé le travail de qualification réciproque que nous ont invité à réaliser Jean-Yves Pineau et Cédric Szabo hier matin. Nous avons aussi effectué une sorte de travail de remise à niveau par rapport à des représentations quelque peu obsolètes. Nous avons selon moi atteint notre objectif dans la mesure où nous nous sommes placés dans une perspective temporelle pour revisiter les innovations et les atouts des territoires ruraux. La dimension temporelle est en effet présente dans les trois principaux enjeux identifiés pour les milieux périurbains et ruraux (enjeux de services, enjeux de déplacement et enjeux de compétitivité des PME).

Pour autant, comme nous avons surtout abordé les thèmes de la participation et de l'innovation sans relier l'urbain et le rural, nous n'avons pas trop évoqué la façon d'organiser les territoires polycentriques. Ce sujet méritera donc d'être approfondi par ailleurs.

Pour ma part, j'ai apprécié l'intervention sur les transports à la demande à Brive, car elle illustre le lien établi par ce biais entre la ville et le milieu rural environnant. Il n'en reste pas moins que la mise en place de ce dispositif est à l'initiative d'une agglomération qui étend ses services en dehors de ses murs.

Jean-Yves Pineau et Cédric Szabo nous invitaient hier à construire de nouveaux cadres de coopération. Parmi les cadres de coopération traditionnels, nous avons évoqué les SCOT, qui peuvent constituer des supports intéressants, mais présentent néanmoins certaines limites. Vincent Chassagne indiquait ce matin que très peu d'élus s'investissaient dans les SCOT, qui ont tendance à accoucher de petites réalisations au regard de l'ambition des objectifs affichés. Sur ce point, je proposerais volontiers au conseil d'administration et aux membres de *Tempo Territorial* de resserrer les liens avec la fédération des SCOT, pour voir comment cette structure pourrait mieux s'approprier le dialogue urbain rural sous l'angle du déploiement des politiques temporelles.

Comme indiqué à plusieurs reprises, il faut inventer les lieux de rencontre entre les milieux urbain, périurbain et rural, des qualificatifs dont nous nous contenterons faute de mieux. Nous avons évoqué la nécessité d'instaurer des cadres d'expression favorables, de lieux de rencontres, mettre en place des articulations institutionnelles et non institutionnelles. Je redis sur ce point que *Tempo Territorial* doit rencontrer l'association des départements de France et l'association des régions de France, car la future réforme territoriale renforcera le rôle des départements et des régions. En effet, la vision du dialogue urbain rural ne vivra qu'à deux conditions : la démultiplication des institutions vis-à-vis de cette préoccupation, ainsi que l'instauration de lieux de rencontres (in)formels. Or l'instauration de tels lieux de rencontre n'est pas prévue actuellement dans les SCOT. Sur ce point, *Tempo Territorial* doit jouer son rôle d'intermédiaire vis-à-vis des institutions et des instances de participation diverses.

Merci à toute l'équipe de Brive pour son accueil et pour la préparation de ce colloque de qualité, qui s'est déroulé dans la bonne humeur.

Synthèse

Éric JUPIN

Chef de projet à la direction de la coopération territoriale et européenne, Conseil général de la Gironde

Des mots clefs ont été exprimés à plusieurs reprises, en particulier la « coopération », la « coordination » ou la « bienveillance », là où des expressions en lien avec les logiques de pouvoir auraient été entendues il y a quelques années. Cela montre des évolutions en profondeur.

Le rural est parfois apparu comme une « citadelle assiégée » : les discussions sur le rôle de la métropolisation et l'articulation entre rural et urbain ont en effet donné l'impression d'un territoire rural sur la défensive. Il s'agit sans doute d'une impression de façade, puisque les dispositifs mis en œuvre visent à reconstruire des liens et des continuités. À mon avis, le débat est donc encore largement ouvert sur cette question.

Le colloque a aussi posé la question du sens et de l'articulation fine à bâtir entre des actions et des projets, sans « cathédrale, ni truquisme », mais selon une méthode qui autorise peut-être quelques heureux tâtonnements.

Les participants ont en outre cherché à situer les politiques temporelles entre des individus et un collectif, entre un système de

PARTICIPATION ET DIALOGUE URBAIN RURAL : LE NOUVEL ENJEU DES POLITIQUES TEMPORELLES ?

coordination par les prix (marché) et un système de coordination par les règles (délibération).

Le changement de regard a aussi été largement évoqué, de même que le changement des outils d'observation et la construction de typologies. J'attire votre attention sur le fait que construire une typologie revient à dresser des frontières, des limites. Un appel a été lancé pour ouvrir de nouveaux horizons : mais ne s'agit-il pas plutôt de jeter des ponts ? Faut-il changer de regard au prix d'investissements langagier, typologique et statistique lourds, ou ne faut-il pas plus simplement changer d'approche, *i.e.* « faire maintenant avec ce que l'on a » ?

Le colloque a aussi été l'occasion de lancer des appels à porteurs de projets, ce qui réinterroge le temps de l'histoire et le temps du projet, qui est apparu comme une sorte de mix entre passé et avenir où, par mécanisme d'anticipation réaction, on construirait ensemble : en ce sens, il a été défini comme le temps de l'action collective qui fait passer d'une chose très nébuleuse au projet livré. Il me paraît important de souligner cette dimension autour de la négociation et du travail collectif.

Les discussions ont largement abordé l'ingénierie de projet : il me semble que les politiques temporelles contribuent à transformer l'ingénierie des usages et des territoires, ainsi que nos manières de travailler à tous les échelons institutionnels. Ces politiques introduisent plus de sens, plus d'humanité, plus d'interaction et de légèreté dans les dispositifs, dont elles réduisent la technicité. Sur ce point, les participants ont d'ailleurs beaucoup insisté sur la façon de résister aux gâchis temporels, même si la question des rythmes de vie appartient à chaque individu. En ce sens, un territoire équilibré au plan temporel se définirait comme un territoire qui offrirait le choix du rythme de vie. Ce mouvement de résistance évoqué plusieurs fois me paraît l'élément fédérateur du dialogue entre villes et campagnes, où le phénomène de métropolisation semble avoir particulièrement interpellé les intervenants.

La question des outils a fait l'objet de nombreuses interventions, de même que la question des débats et de l'observation. En revanche, le dispositif d'immersion n'a été que peu évoqué.

Les échanges de ce matin sont revenus sur les notions de « conception » et de « décision », « l'ouverture des processus d'élaboration », « les méthodologies de projet », etc. La question a été posée de savoir si les directions générales peuvent conserver ce statut dès lors qu'elles ne donnent pas de directions générales : leur métier n'est-il pas de revisiter le génie organisationnel plutôt que de développer des dispositifs de contrôles chiffrés qui déforment les évaluations ?

Les intervenants ont appelé avec insistance à l'expertise et à l'ingénierie contractuelle. Cela renvoie pour moi au cas précis du

Parc Naturel National de la Vanoise, dont les élus locaux viennent de revoir le projet de charte au prétexte erroné qu'il s'agirait de leur « bébé ». C'est bien la question de l'articulation démocratie d'usages et démocratie résidentielle qui est posée.

J'avoue être un peu sur ma faim pour les questions liées à l'innovation sociale et à la confiance des institutions envers les habitants. J'estime par exemple que nous nous plaçons encore trop souvent dans un schéma où les institutions vont vers les habitants sans creuser les envies des habitants, leurs capacités d'innovation en particulier dans le domaine des temps. Comment mieux entendre les habitants acteurs et ne pas les entendre que comme consommateurs ?

Le colloque a insisté sur les éléments de méthode : sur ce point, on perd peut-être de vue que la méthode de projet consiste à construire des scénarii, anticiper les problèmes pour éviter d'avoir à les régler dans l'urgence.

On observe une accélération du temps, un stress qui est dénoncé et critiqué, mais aussi désiré par certains habitants. Il convient peut-être de garder cet équilibre en tête. On observe aussi un allongement des délais de réalisation d'équipements ou de programme sous le poids des bureaucraties et des recours en justice. Dans quelle mesure ne payons-nous pas le prix du développement des logiques contractuelles qui veut tout assurer à travers un contrat ? Le contrat étant incomplet par nature, la coopération n'est-elle pas plus efficace ? Et si oui, comment la « supporter » ?

Des notes d'espoir ont guidé ces *Temporelles* : « le futur a de l'avenir », a-t-on entendu : on peut s'en réjouir !

Benoît GUINAMARD

Chargé de mission au service Observation et prospective régionale, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

Mes propos seront peut-être décalés par rapport aux discours précédents en raison du fait que je pose sur ce colloque un regard de technicien chargé de mission au sein d'une collectivité régionale, et aussi parce que je viens du Nord-Pas-de-Calais, une région frontalière historiquement urbanisée et marquée par une tradition industrielle particulière. En ce sens, peut-être ai-je une approche différente du rapport urbain rural.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, nous avons posé un regard sur les temps lors de l'élaboration de notre Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire. Tout ce que j'ai entendu lors de ce colloque me rassure car cela vient conforter ce que nous essayons d'animer à notre niveau régional. En effet, nous nous posons la question de ce qui fait le territoire et celle des nouvelles trajectoires – il s'agit de sortir des trajectoires issues du

passé pour s'engager dans de nouvelles voies de développement, en définissant de nouveaux rapports de l'Homme au développement, en considérant de nouveaux indicateurs de richesse, etc.

Les expériences, les initiatives et les pratiques présentées lors de ce colloque portent des germes très précieux. J'y ai retrouvé l'idée selon laquelle le fait de s'intéresser aux temps permet de changer son regard sur le territoire, et vice versa. Cela me paraît très important car cela interpelle les élus aussi bien que les techniciens. Il s'agit d'une évolution qui suscite le désir de la recherche-action, et de la quête. C'est un processus lent mais, comme le dit le proverbe chinois : « Ne crains pas d'avancer lentement. Crains seulement de t'arrêter ».

Plus particulièrement, j'ai été marqué par la question de la connaissance au sens étymologique du terme : il s'agit de « connaître », c'est-à-dire de « naître ensemble ». En essayant de dépasser des frontières mentales, territoriales et disciplinaires, d'échanger toujours sur les différentes pratiques et difficultés, on adopte un nouveau langage permettant de « fabriquer de la connaissance », sans doute une connaissance d'un type nouveau, de plus en plus essentielle pour aborder les complexités croissantes d'un monde dont l'on pourra de moins en moins prétendre en détenir seul la compréhension. Nous devons donc mutualiser nos approches pour bâtir progressivement et par touches pointillistes quelque chose d'utile en ce sens.

Pour les acteurs chercheurs que nous sommes tous en fin de compte, cette nouvelle connaissance s'appuie sur un vivier assez fantastique d'innovations et cette rencontre de Brive en a témoigné. Dans notre région, de façon peut être exagérée pour certains, nous considérons que des difficultés récurrentes que nous résolvons difficilement peuvent aussi devenir des germes d'innovation. Je me demande si ce qui a été exprimé lors de ce colloque sur la relation urbain/rural ne relève pas d'une certaine façon d'un laboratoire d'innovation, même si les initiatives présentées n'ont pas non plus pour vocation à remédier à tous les problèmes issus du recul des services publics sur les territoires. Néanmoins, il y a là des raisons d'espérer.

Par ailleurs, le temps n'a pas été abordé uniquement comme objet en soi. Il a aussi été évoqué comme un élément qui amène à considérer autrement le monde environnant. Une personne a dit « croire à un espace-temps qu'elle puisse rendre malléable » et une autre a exprimé le souhait de participer au changement du monde. Ces propos traduisent la volonté de donner aux citoyens les moyens de changer leur environnement. Cela est important car le thème de l'expertise a été évoqué plusieurs fois : dans notre démarche sur les temps, en Nord-Pas-de Calais, nous avons constaté que dans un projet sur la santé, le développement

économique local ou encore l'urbanisme durable, la dimension des temps permet à chacun d'apporter sa part d'expertise. Elle permet aussi d'atténuer le sentiment de domination ressenti par rapport aux experts et aide les citoyens à se rassurer sur leurs capacités à intervenir, même de façon modeste, dans l'évolution de leur environnement et de leur territoire.

La notion de « faire ensemble » a été très présente : il s'agit, dans ce qui a été exprimé, de le faire sans opposer les expertises et les actions, sans opposer le concret et le projet, sans opposer le temps court et le temps long.

En conclusion, je dirais que les transformations en cours sont complexes : elles révèlent des difficultés, des inégalités territoriales et sociales parfois très lourdes, et mettent en exergue les problèmes liés aux budgets contraints. Ces transformations constituent une sorte de menace face à laquelle, comme certaines espèces de poissons, nous pouvons agir en ordre dispersé, ou au contraire faire bloc. Selon moi, avec la politique des temps, ces transformations doivent nous encourager à améliorer la façon dont nous travaillons collectivement, ce à quoi nous parviendrons à force de patience, en levant les résistances culturelles, en nous considérant individuellement comme des chercheurs acteurs et en associant les citoyens à nos démarches.

Clôture

Dominique ROYOUN

Merci. Je retiens de vos synthèses la stratégie des poissons face au danger et celle des petits pas qui traduit bien ce qui s'est dit lors du colloque. Je retiens aussi l'idée que la dimension temporelle permet à chacun d'apporter son expertise sur des sujets variés et d'atténuer les logiques de domination.

L'édition 2012 des *Temporelles* aura été riche au niveau des échanges et de la consolidation de ce bagage commun qui va permettre à *Tempo Territorial* de faire avancer la connaissance, mais aussi l'ensemble de nos politiques publiques, missions auxquelles chacun d'entre nous s'attelle, élus ou techniciens, membres ou non de l'association.

Nous vous invitons tous à nous rejoindre et à engager avec nous un dialogue pérenne allant au-delà des échanges conviviaux d'hier et aujourd'hui. Ces échanges ponctuels doivent sédimenter pour construire un rapport de force dans le temps.

Merci à tous et rendez-vous au plus tard à Saint-Denis les 17 et 18 octobre 2013, pour une édition sur les temps et les services publics. ▀



Tempo Territorial

Rennes Métropole
DGPDD – DirStrat – SPEDD-BDT
4, avenue Henri Fréville – CS 20723
35207 Rennes cedex
Tél. : 02 23 62 20 93
Email : tempoterritorial@yahoo.fr
Site Internet : tempoterritorial.free.fr

Site Internet du Réseau des villes
européennes du temps :
tempsciutats.org

Tempo
TERRITORIAL